

01/11

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Présents :

Laurence BERTRAND DORLEAC, Fabrice BOUDJAABA, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Quentin COTON, Audrey COURIOL, Antoine DEFRUIT, Pascale EISENBERGER, Inês FONTENELLE, Damien GARCIA, Yannig GOURMELON, Jérôme GUEDJ, Mia GUESSAB, François HEILBRONN, Emeric HENRY, Angèle KEIME-VANDUICK, Eberhard KIENLE, Adrien LEHMAN, Bathylle MISSIKA, Emma SALLEY, Catherine SUEUR, Dominique TAFFIN, Dina WAKED.

Absents ou excusés :

Françoise FURIC (procuration à Simon CORDONNIER), Jean-François HUCHET, Chiara MARTINELLI (procuration à Angèle KEIME-VANDUICK), Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Dina WAKED), Olivier ROZENBERG, Ethan WERB, François WERNER.

Assistaient à la séance :

Karine AURÉLIA	Directrice déléguée à l'égalité des chances
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Julie EYMANN	Représentante du Recteur de Paris
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sergei GURIEV	Directeur de la formation et de la recherche
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Jeanne LAZARUS	Doyenne du Collège universitaire
Marie RASSAT	Directrice exécutive du Collège universitaire
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

*

* *

I. Point d'actualité	2
II. Présentation du Collège universitaire	3
III. Point d'étape relatif au dispositif des Conventions d'Éducation Prioritaire (CEP) et modification de la délibération fixant les critères de sélection permettant aux établissements de l'enseignement secondaire situés en territoire ultramarin d'intégrer ce dispositif	12
IV. Point d'information relatif au renforcement du dispositif de lutte contre les VSS	18
V. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 26 septembre et du 17 octobre 2023	22
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	22

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2024**

La séance est ouverte à 9 h 01 par Dina WAKED.

Dina WAKED

Bonjour. Bienvenue à notre première séance du CI en cette nouvelle année civile qui, je l'espère, vous apportera ainsi qu'à vos proches la santé et la sérénité, surtout après une année difficile pour le monde qui nous entoure, où nous avons constaté une fois de plus le manque cruel d'humanité. En tant qu'Institution, nous avons eu la tristesse immense de perdre notre collègue et ami de beaucoup parmi nous, le professeur d'économie, membre du bureau du Conseil d'administration et doyen de l'EAP, Philippe MARTIN. Je vous propose d'observer une minute de silence pour Philippe et pour tous ceux qui sont morts, de près ou de loin, et qui sont dans nos cœurs.

Une minute de silence est observée.

J'espère qu'en 2024, nous chercherons collectivement à renforcer notre institution grâce à notre diversité, notre respect mutuel, notre lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations, notre exercice du respect de nos libertés académiques et des principes d'égalité et de justice.

I. POINT D'ACTUALITÉ

Dina WAKED

On a comme premier point de l'ordre du jour un point d'actualité, et je vais commencer avec ce point-là, sur la situation actuelle à Sciences Po. Je vous rappelle que ce Conseil a adopté une motion le 12 décembre 2023, qui stipule : « vu les articles 3 et 4 du décret 2016-24 du 18 janvier 2016 relatif à l'Institut des études politiques de Paris, le Conseil de l'Institut d'études politiques de Paris approuve la proposition du directeur de l'IEP de se mettre en retrait, décision qui consiste à confier à ses collaborateurs l'intégralité de ses compétences jusqu'au 29 janvier 2024. Avant cette date, une commission rassemblant les bureaux du CA de la FNSP, du CI, et les présidents du CVEF et du CS pourra étudier les modalités permettant au directeur de reprendre ses fonctions à l'issue de sa mise en retrait, ou de prolonger cette mise en retrait pour une durée globale n'excédant pas trois mois. Toute interruption temporaire ou définitive de cette mise en retrait du directeur de l'IEP de Paris devra faire l'objet d'un débat en Conseil de l'Institut ».

Comme indiqué dans la motion, la commission rassemblant les bureaux du CA de la FNSP, du CI, et les présidents du CVEF et du CS a été chargée d'étudier les modalités permettant au directeur de reprendre ses fonctions à l'issue de sa mise en retrait ou de prolonger cette mise en retrait. Cette période de retrait, je vous le rappelle, court jusqu'au 29 janvier — lundi prochain. Nous avons eu une première réunion de cette commission le 12 janvier, et la deuxième réunion est prévue pour cette après-midi. Cette première réunion n'avait pas vocation à être conclusive, mais avait surtout vocation à nous permettre de nous retrouver et de reprendre un peu les points de vue, et éventuellement les évolutions de points de vue de chacune et chacun. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas eu d'évolution majeure des points de vue des uns et des autres depuis décembre, comme il n'y avait pas eu de nouveaux éléments qui permettaient de faire évoluer potentiellement les positions des uns et des autres. Depuis notre première réunion, le rapport de la commission de déontologie a été publié et rendu public, et une communication interne a été diffusée, qui mentionne uniquement que cette commission s'est réunie une fois, et qu'après la deuxième réunion elle rendra public son avis sur le calendrier et les modalités de la fin de la période de retrait du directeur de Sciences Po.

Voilà pour le point. Ce n'est pas l'objet d'un nouveau débat, mais s'il y a des questions — et peut-être que Laurence a des compléments, si elle veut ajouter. S'il n'y a pas de remarques, pas de questions, on peut passer au deuxième point de l'ordre du jour.

II. PRÉSENTATION DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE

Dina WAKED

Je souhaite la bienvenue à Jeanne LAZARUS, la doyenne du Collège universitaire. C'est un plaisir de te revoir parmi nous, et je te laisse la parole pour la présentation du projet du Collège universitaire.

Jeanne LAZARUS

Merci, Madame la Présidente. Je suis accompagnée de Marie RASSAT, qui est depuis le 1^{er} janvier la directrice exécutive du Collège, qui a été longtemps élue de ce Conseil et vice-présidente. Nous sommes très heureuses de vous faire cette présentation. Pour ne pas être trop longue, je vais passer très vite sur les premiers chiffres qui sont sur les slides que vous avez eues, pour vous parler de l'évaluation qui est actuellement en cours, qui est le projet de cette année, au moment où j'arrive au Collège universitaire. Nous voulons faire le point sur l'Acte II, qui avait été voté en 2017 et dont les premières cohortes ont été recrutées en 2018. Nous avons aujourd'hui un peu de recul sur cet Acte II, et il s'agit de regarder ce qui a bien fonctionné et ce qui peut être amélioré.

Aujourd'hui, en deuxième année, les étudiants ont à choisir entre l'une de nos trois majeures. Vous voyez que depuis la mise en place de ces majeures, « politique et gouvernement » est la majeure la plus souvent choisie, ça ne change pas et même se renforce. « Humanités politiques », qui avait démarré un peu plus faiblement, est désormais une majeure installée. Et puis, « économie et société », on le voit, est une majeure moins souvent choisie, ce qui peut poser parfois des difficultés d'organisation sur des campus de petite taille, où on doit ouvrir, puisque c'est la promesse et on continuera à le faire évidemment, tous les cours de chaque majeure, y compris quand l'effectif d'étudiants est très faible, ce qui est l'une des raisons pour lesquelles — même si ce ne sont pas seulement des questions d'organisation — nous nous demandons si notre organisation en majeures fonctionne de façon optimale. Je souhaite vous expliquer comment on travaille et comment on va travailler dans le semestre à venir. Nous voulons d'abord nous demander quelle est la spécificité du Bachelor de Sciences Po, et chercher à mettre en avant nos qualités, nos originalités, qui sont notamment l'internationalisation très forte de notre corps professoral, mais aussi de nos étudiants et du cursus ; c'est aussi notre architecture en sept campus avec chacun sa coloration géographique. Ce sont deux spécificités que l'on connaît, mais on voudrait vraiment réfléchir davantage encore à comprendre, y compris avec des regards extérieurs, ce qui fait notre originalité. Une autre question importante qu'on se pose, et qu'on se pose au Collège, mais finalement dans l'ensemble de l'Institution, c'est celle des compétences des étudiantes et des étudiants, et donc comment ils travaillent. On sait que nos étudiants sont très divers. Est-ce que cette diversité des profils peut conduire à ce que certains et certaines trouvent moins leur compte que d'autres, et comment est-ce que nous, on adapte aussi ce qu'on propose à cette diversité ? On a en fait trois gros enjeux autour de la question des compétences : l'enjeu des langues, la maîtrise de l'anglais pour tout le monde et du français pour les étudiants internationaux, l'enjeu des mathématiques, on en a souvent parlé, le niveau de mathématiques des étudiants qui arrivent du secondaire est hétérogène, et puis l'enjeu de la maîtrise de l'écrit, du français pour les Français dont c'est la langue maternelle.

Nous avons aussi des enjeux d'évolution de la maquette : allons-nous diminuer les heures de cours, comme c'est préconisé un peu partout ? Est-ce qu'on va garder les majeures ou bien est-ce qu'on va essayer de trouver d'autres moyens de faire des approfondissements en deuxième année ? Et puis enfin, un autre grand sujet, c'est la place des mineures géographiques, est-ce qu'on est satisfait de la place qu'on leur donne sur nos campus ? Donc, ça fait partie de notre évaluation.

Cette évaluation va se faire en plusieurs étapes. Il y aura une première partie, que j'ai appelée évaluation stratégique, où il s'agit de faire appel à des personnalités extérieures pour faire apparaître nos points forts et nos spécificités. Le premier modèle que j'avais en tête, c'est celui que l'École urbaine avait mis en place, qui a consisté à faire venir quatre personnes, des partenaires de l'École, professionnels et universitaires, et à les faire travailler pendant quelques jours sur un certain nombre de documents pour arriver à faire le point sur l'École. Je réfléchis à une autre façon de faire, un peu plus légère et un peu plus facile à organiser, consistant à interviewer des personnalités de façon individuelle, en leur donnant nos maquettes et un certain nombre de documents et en leur demandant ce qu'ils en pensent. Si je veux faire les choses dans un temps pas trop long, ce sera plus simple de le faire comme ça, et ce sera aussi extrêmement riche puisque ça me permettra d'avoir des points de vue de personnes assez diverses.

En parallèle, nous montons des groupes de travail. Aujourd'hui, trois sont bien en place. Un groupe de travail sur les méthodes quantitatives : avec Laurie-Anne PECQUEUX, qui est responsable pédagogique sur le campus de Paris, on a réuni des représentants de l'ensemble des départements pour réfléchir à notre cours de première année au deuxième semestre, qui est un cours de statistiques. En regardant le syllabus on s'est rendu compte que ce cours était peu rattaché aux sciences sociales. Cet exercice fonctionne très bien, puisqu'on a autour de la table une dizaine de personnes extrêmement mobilisées. L'un de nos collègues, Olivier GODECHOT, a accepté vraiment de faire un travail expérimental : il a pris un groupe pour ce semestre. Avec un syllabus discuté avec l'ensemble du groupe, il va faire venir un certain nombre des participants du groupe de travail dans son cours, et à la fin du semestre on fera un retour sur ce qui a fonctionné. J'aimerais aussi qu'on réfléchisse pour la deuxième année à un cours de méthodes quantitatives pour tout le monde.

On a aussi un groupe de travail sur le parcours civique. Globalement on est tout à fait satisfaits de l'esprit du parcours civique, les étudiants font des retours très valorisants sur les expériences qu'ils ont pu faire, en revanche l'organisation du parcours civique aujourd'hui demande beaucoup trop de temps, que ce soit pour nos responsables pédagogiques, nos responsables de parcours civique, et pour les référents académiques, qui notamment passent énormément de temps en troisième année à essayer de faire rendre leurs travaux aux étudiants. Une des premières choses qu'on souhaite faire, c'est que le grand écrit qui achève le parcours civique soit rendu en deuxième année, avant le départ en troisième année, pour éviter ce travail supplémentaire. Enfin, le troisième groupe de travail porte sur les humanités scientifiques. Nous travaillons sur les trois cours qu'on a aujourd'hui, cultures et enjeux du numérique, sciences et sociétés et culture écologique, qui tous les trois mêlent sciences sociales et sciences dures. Nous voulons leur donner une plus grande cohérence, puisqu'ils sont tous les trois un peu chacun en vase clos, et surtout ils sont un peu éloignés du reste du curriculum. Donc, il s'agit à la fois de leur donner une cohérence entre eux, et avec le reste.

Je ne l'ai pas indiqué dans les slides mais on a également fait un groupe de travail avec la DAI pour évaluer nos doubles diplômes internationaux. On a regardé le recrutement des étudiants et leur réussite. Nous avons des doutes sur certains doubles diplômes en se disant qu'ils étaient moins attractifs que d'autres ou que les étudiants étaient de moins bon niveau que d'autres, et on s'est aperçus que tous nos dix doubles diplômes sont aujourd'hui excellents, avec d'excellents étudiants. Et on va faire le même exercice sur les doubles diplômes nationaux. Et puis, on a donc ensuite tous ces groupes de travail prévus ici listés : le groupe de travail sur l'Europe, destiné à créer un cours obligatoire sur l'Europe. Un groupe de travail sur les compétences, qui sera moins un groupe de travail pour le coup qu'une enquête qu'on va faire à partir des données notamment de l'Observatoire de la réussite étudiante ; Un groupe de travail sur la troisième année, qui est un groupe de travail très technique, si on peut dire, dont l'objectif est de faire en sorte que nos étudiants du Bachelor soient diplômés lorsqu'ils sont en Master. Ce qui n'est pas aujourd'hui possible pour l'ensemble d'entre eux, puisque quand ils rentrent de troisième année, on n'a pas tout de suite les notes, et ils entrent en M1 pour une grande partie d'entre eux sans avoir leur diplôme de Master. Donc, c'est un groupe de travail où on va réfléchir aux moyens d'améliorer les choses.

On va aussi demander aux campus de faire des auto-évaluations, c'est-à-dire faire le point sur ce qui a changé dans ces projets de campus qui ont pour la plupart été constitués avant – enfin, qui ont tous été constitués avant l'Acte II, mais certains il y a vraiment beaucoup plus longtemps, avec des projets très centrés sur les mineures géographiques, avec au départ très peu d'étudiants. Les campus ont grossi, l'Acte II est passé par là, quels sont les projets aujourd'hui pour nos campus ? Et puis enfin, un groupe de travail que j'ai appelé maquettes, qui réunira tous ces groupes de travail initiaux, et qui aura en charge de trancher sur ce qu'on veut pour le futur.

Et donc, la dernière slide, c'est le calendrier que j'espère pouvoir tenir. Tous ces groupes de travail préparatoires, j'aimerais qu'ils soient terminés en mars, pour qu'on puisse lancer notre groupe de travail central, qui, lui, aurait à travailler jusqu'à la fin de l'année universitaire, de sorte qu'à la rentrée prochaine, on aurait pris nos décisions et on serait dans l'opérationnalisation, et on passerait à nouveau évidemment devant les instances, et on aurait une année pour mettre les choses en place, pour ouvrir notre nouvelle première année en septembre 2025, et notre nouvelle deuxième année en septembre 2026. Je vous remercie.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Jeanne, pour la présentation. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Emeric HENRY

Merci beaucoup, Jeanne, pour cette présentation, et puis pour vraiment les gros efforts qui sont déployés pour un sujet qui est capital. Donc, effectivement, je pense que l'ensemble de la faculté permanente va appuyer tous ces efforts et essayer de réfléchir ensemble à ce qui est optimal. Je pense que l'Acte II a servi à structurer les enseignements à travers les campus, mais on voit un petit peu aussi ses limites dans cette association de différentes majeures qui sont mises ensemble de manière un petit peu artificielle, au détriment de la qualité de l'enseignement, je pense, pour les étudiantes et les étudiants. Et donc, je pense qu'effectivement, cette réflexion est capitale. On est un petit peu toujours contraint — dans cette réflexion, je trouve qu'on est toujours contraint par les contraintes opérationnelles, de déployer tout ça à travers les campus, ce qui ne nous permet pas de réfléchir à ce qui est optimal pour les étudiantes et les étudiants. Donc, on est toujours en train de réfléchir aux contraintes opérationnelles, comment on va pouvoir donner ces cours-ci dans tous les campus, et d'une certaine manière, on pense — et c'est normal, puisqu'on a fait la promesse à tous les étudiants d'avoir le même type d'enseignements à travers les campus, mais on est en train de construire un programme en fait pour un tout petit groupe d'étudiants en sacrifiant un petit peu l'enseignement optimal pour le plus grand nombre. Donc, je pense qu'il y a quand même – peut-être dans la façon dont on construit la réflexion, essayer d'abord de débiter sur ce qui serait le mieux, indépendamment des contraintes opérationnelles, et après de venir les intégrer par la suite. Je ne sais pas comment on peut réfléchir à ça, mais...

Sur l'évaluation, moi, je regrette qu'il n'y ait pas un comité externe, parce qu'effectivement, ça apporte beaucoup d'informations. Après, je comprends tout à fait les contraintes opérationnelles, mais c'est vrai que ces comités externes, généralement, amènent une vue internationale, externe, et un rapport qui permettent de construire. Donc, là, je ne sais pas comment tu vas pouvoir — ces avis un petit peu disparates, comment tu vas pouvoir les mettre ensemble et les communiquer. Ça va être un petit peu le souci par rapport à l'évaluation externe.

Bon, ce sont plus des remarques, puis peut-être la question sur l'opérationnel, mais en tout cas, on va être là pour soutenir les efforts.

François HEILBRONN

Merci, Jeanne. C'est une approche très intéressante, et c'est bien de faire une évaluation stratégique à ce stade, effectivement. J'avais juste une question dans la méthodologie : est-ce qu'il est envisagé de faire une enquête plus ou moins large auprès des étudiants, à la fois quantitative et qualitative ? Et les étudiants de différents stades, c'est-à-dire ceux de première année, ceux de deuxième année, et puis ceux qui sont encore en Master, avec le recul sur ce que la formation leur aura apporté par rapport à leurs attentes et par rapport à leurs besoins en Master. Donc, je ne sais pas, je n'ai pas vu dans ce qui a été présenté, mais je pense que c'est important d'avoir une analyse clientèle, si on peut dire, une analyse marketing de nos clients sur leur satisfaction par rapport à ce qu'ils ont reçu comme formation.

Mia GUESSAB

Merci beaucoup. Déjà, on aimerait dire qu'on est très heureux de voir se concrétiser cette évaluation de l'Acte II du Collège universitaire, qu'on a appelée de nos vœux depuis quelque temps déjà. On aimerait savoir, d'un point de vue qualitatif, quels éléments et quelles données sont mis à disposition pour cette évaluation. Et concernant les programmes de doubles diplômes nationaux, nous nous demandons justement s'ils allaient être inclus dans cette évaluation, parce que sur ce sujet, il y a eu énormément d'étudiants qui ont exprimé leur frustration concernant le nombre restreint de séminaires disponibles dans le cadre des doubles licences, qui est d'un seul par rapport à quatre pour les licences simples. L'année précédente, l'ajout d'un séminaire avait été proposé aux étudiants, et il avait rencontré un franc succès, mais malheureusement, l'expérience n'avait pas été reconduite en raison de contraintes techniques, et on pense que cette évaluation devrait être l'occasion de rouvrir ce débat. On voit aussi sur le document que les nationalités par campus sont montrées, mais on ne montre pas le nombre de boursiers ni de conventionnés CEP. On pense que c'est une question importante, des boursiers qui habitent en région parisienne et qui sont déplacés dans les campus, et pour qui donc il y a un coût supplémentaire, de payer un appartement, et on voudrait savoir si c'est pris en compte, et comment, dans le déploiement des élèves par campus. Et enfin, en ce qui concerne les différents groupes de travail, on aimerait y être associés, évidemment, notamment sur les groupes de travail sur la troisième année et sur les maquettes pédagogiques, mais pas que, parce que ça concerne les étudiants directement. Et on aimerait savoir, vu que vous invitez déjà des étudiants en ce qui concerne les maquettes pédagogiques,

quels sont ces étudiants qui sont invités à y participer et quelles sont les modalités de leur participation — est-ce qu'ils seront élus, choisis, et par qui ? Merci.

Adrien LEHMAN

Merci à la doyenne du Collège universitaire pour cette présentation, qui est hyper claire. Moi, le Collège universitaire, c'est un sujet que je ne connais pas très, très bien, donc c'est toujours important pour moi de bien comprendre les enjeux. Je veux juste quand même vous parler d'un point sur lequel, moi, je me sens un petit peu seul, et j'ai déjà eu l'occasion d'en parler à la table de ce Conseil, et donc je prends cette occasion pour faire à nouveau valoir mes arguments et vous permettre d'en bénéficier, c'est la question du nombre d'heures de cours, puisque j'ai vu cette idée passer dans le slide. Alors, pour moi, ce n'est vraiment pas une question même de défense des intérêts des enseignants vacataires, qui effectivement sont de gros pourvoyeurs d'heures de cours. Je pense que quand on a 18, 19, 20 ans, on est capable de bosser, et de bosser beaucoup. On avait un modèle français qui reposait ou sur les classes préparatoires ou sur les concours, qui permettaient d'accumuler des connaissances à un moment de sa vie où on était capable de beaucoup bosser. Nous, à Sciences Po, aujourd'hui on ne recrute ni les étudiants par classes prépas ni par un concours au sens traditionnel du terme aujourd'hui, et par conséquent, je pense que c'est vraiment important d'avoir un moment de sa vie où on consolide beaucoup de connaissances, et à Sciences Po, dans nos cinq disciplines. Par ailleurs, la musique sur le nombre d'heures de cours explique qu'en général, quand on baisse le nombre d'heures de cours, ça libère du temps pour bosser les fondamentaux à la bibliothèque, et on prend en général en exemple les universités anglo-saxonnes, et — alors, c'est potentiellement partiellement vrai, mais vous voyez, j'étais encore à Londres hier, dans un contexte qui n'a rien à voir avec Sciences Po et qui m'a permis quand même d'être au contact de pas mal d'étudiants, et tous, absolument tous, surtout que j'en ai profité pour faire ma petite enquête, avaient un job étudiant, y compris des gens qui à Paris n'auraient jamais imaginé travailler. Et pour une part importante d'entre eux, ils travaillent pour l'université où ils paient leurs études — en s'occupant des dortoirs, en travaillant à la bibliothèque, en travaillant à la cafétéria. Et donc, on peut avoir un modèle économique où on augmente les droits d'inscription, on baisse les heures de cours et on finit par employer les étudiants pour leur permettre de maintenir leur niveau de vie, mais ça ne me paraît pas être un modèle économique que je souhaite porter.

Et par ailleurs, je pense qu'on reste prisonnier, pour le meilleur comme pour le plus discutable, du modèle français. Cet automne, j'ai eu une conférence avec dix étudiants inscrits. Donc, moi, j'étais très, très content, je me suis dit « ça va être génial, on va être comme à Oxford, on va se mettre en rond, on va discuter, ça va être un moment wow ». Et en fait, les étudiants qui étaient devant moi, qui étaient de bons produits du système français, ils avaient beaucoup de mal à prendre la parole — pourquoi ? Parce qu'ils sont attachés quand ils expriment une opinion à la fonder sur des connaissances qu'ils ont beaucoup accumulées avant, ils ont du mal à échanger s'ils n'ont pas consolidé beaucoup de connaissances sur le sujet — et je trouve ça normal, parce que c'est comme ça que je suis construit aussi. Et donc, je pense que notre système français, qui est fondé sur un volume horaire qui est assez conséquent est un système qui a ses forces et ses faiblesses, mais c'est, je crois, le système sur lequel on doit s'appuyer, puisque c'est le seul qu'on a.

Angèle KEIME-VANDUICK

Bonjour à toutes et à tous. Merci, d'abord, pour cette présentation. On était ravi de voir que la place du Collège universitaire est toujours aussi reconnue en tant que partie intégrante du cursus à Sciences Po, et nous pensons que c'est très important d'avoir cette réflexion-là. Nous étions particulièrement intéressés par, du coup, l'évocation d'un groupe de travail sur les maquettes, car il y a vraiment une réflexion à mener, et on trouvait ça bien aussi, les remarques qui ont été faites pour demander aux étudiants ce qui leur plaît, ce qui ne leur plaît pas, ce qui convient, car sans rentrer dans le clientélisme, on est d'accord, qui n'est pas l'enjeu, mais cet aspect de voir toutes les faiblesses, et les étudiants sont aussi efficaces que dans des maquettes qui leur ressemblent et qui ressemblent à leurs attentes. Ainsi, même si on ne remet pas en cause le fait que la recette du Collège universitaire est gagnante, puisqu'elle attire encore plein de monde, il y a toujours une lutte contre la superficialité qui doit être menée, donc avec un approfondissement des fondamentaux. Les étudiants de Sciences Po sont capables d'avoir ces fondamentaux dans tout leur détail, leur précision et leur complexité. Donc, on peut toujours s'appuyer sur ça, et puis que chaque matière se renforce l'une et l'autre.

Il y a également la réflexion sur le grand écrit qui a continué. Alors, on entend l'argument sur le fait que ça permet donc de corriger, de libérer du temps et de ne pas avoir à courir après les étudiants qui sont

en troisième année et qui, du coup, des fois, ne remplissent leurs deadlines, mais est-ce qu'à la fin de la deuxième année, rajouter un travail supplémentaire, dans une deuxième année déjà chargée, c'est peut-être une réflexion qu'il faut mener, et puis en lien avec les maquettes pédagogiques, bien évidemment. Et du coup, on suggérerait la possibilité de bien mettre ce travail à la fin de la deuxième année, mais peut-être une deadline en août, ce qui permettrait aux étudiants de s'y dédier vraiment et de rendre un travail complet et étudié.

Et enfin, troisième question, on voulait savoir pourquoi il n'y avait pas d'étudiants — enfin, on s'était dit que des représentants étudiants pouvaient être un atout au groupe de travail notamment sur le parcours civique, qui est un atout de notre Collège universitaire, et où on pense que ça pourrait être bien d'avoir un rendu de ceux qui l'exercent. Merci beaucoup.

Dina WAKED

Merci. Jeanne, je te laisse peut-être répondre déjà avant de prendre d'autres questions.

Jeanne LAZARUS

Je vais essayer de ne pas être trop longue. Donc, Emeric, oui, je suis tout à fait d'accord avec toi qu'on ne devrait pas démarrer par les contraintes opérationnelles, et même essayer d'imaginer qu'on ne fasse pas forcément la même offre sur l'ensemble des campus. Je ne suis pas du tout fermée à cette hypothèse, mais à condition d'y réfléchir et de voir à quelles conditions c'est possible. Mais je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'on a des cohortes d'une centaine d'étudiants sur certains campus, et des cohortes de plus de 500 sur d'autres. Je l'ai tout à fait en tête. Sur le comité externe, bon, je n'ai pas encore vraiment tranché, mais je vois que c'est une contrainte supplémentaire et difficile à mettre en œuvre, pour toute une série de raisons. Pour l'instant, disons que c'était quelque chose qui nous limitait un peu, qui nous empêchait d'avancer sur le reste, et je veux quand même qu'on avance sur le reste.

Il y a eu beaucoup de questions sur les étudiants. J'ai sans doute été trop rapide, et c'est vrai que les étudiants sont peu apparus dans ce que j'ai présenté. On est en train d'organiser des focus groups avec des étudiants, plutôt des étudiants qui sont déjà en Master, pour avoir leur retour, en anglais et en français. Dans l'auto-évaluation des campus, il sera demandé à chaque campus de travailler avec les étudiants du campus en question. Donc, on va avoir beaucoup de retours d'étudiants par ces biais-là, de la même façon que pour le parcours civique, on va aussi faire des focus groups avec les étudiants. Et on a encore une réunion qui est programmée, un séminaire pour vraiment prendre nos décisions sur le parcours civique, et donc là, on aura eu les retours des étudiants entretemps.

Sur la troisième année, donc il y avait une question, « pourquoi les étudiants ne sont pas associés au groupe de travail troisième année ? », là, c'est vraiment un groupe de travail pour l'instant très administratif, celui sur la troisième année, et on souhaite que ça le reste, ce qui n'empêchera pas, après, éventuellement, d'avoir des discussions sur des options, et on discutera sur les options avec tout le monde. J'en viens à la question sur le choix des étudiants pour le groupe de travail maquette. Ce groupe de travail n'est pas encore mis en place. Je compte solliciter des étudiants élus des différents Conseils, et je suis tout à fait à votre disposition pour discuter de la façon qui vous paraîtra la plus vertueuse et la plus représentative pour savoir qui parmi vous pourra y participer.

Sur les questions d'étudiants boursiers et CEP, bien sûr, là, ce que je vous ai montré, ce sont des chiffres extrêmement succincts, mais dans le travail, il va y avoir évidemment un gros travail d'objectivation. Ce qui sera intéressant sera de regarder l'évolution sur les dix dernières années, et de voir que pour certains campus, il a pu y avoir une petite transformation, voire une transformation importante des profils des étudiants qui sont accueillis, et donc qu'est-ce que ça implique, et c'est là que ça va avoir des effets aussi sur les projets des campus. Qu'est-ce qu'on fait avec des campus qui ont été fabriqués avec un certain profil d'étudiants si dix ans après on a un autre profil ? Il y a eu l'Acte II, mais il y a eu aussi la transformation du bac, il y a aussi la transformation de notre procédure d'admission. Donc, on a un contexte qui s'est transformé, et ça, on pourra le mettre en avant dans notre réflexion.

Et alors, sur le nombre de cours et le système français, ce sont vraiment des réflexions qu'on a, justement sur ce groupe de travail sur les compétences. Qu'est-ce qui fait qu'on apprend le mieux ? Est-ce que c'est d'aller à la bibliothèque lire des livres ? Oui, à condition que ce soit vraiment ça qu'on fasse. Est-ce que c'est avoir beaucoup d'heures de cours où on a un apprentissage descendant ? Oui dans certains cas, mais pas toujours. Les conférences de méthode, qui étaient le modèle Sciences Po d'il y a quelques décennies n'ont plus du tout la même homogénéité. Voilà, donc c'est ce genre de questions qu'on veut se poser. On sait que les étudiants français ne sont pas exactement — enfin, au lycée, ne sont pas formés comme dans le reste du monde, mais on n'a pas que des étudiants français à Sciences Po non plus. Donc,

est-ce qu'on considère que Sciences Po, ça doit former à la façon de faire à la française ? Pour peu qu'elle existe vraiment, parce que ça dépend des endroits en France. Mais est-ce qu'on a une façon de faire dont on est suffisamment certain que c'est la meilleure et qu'on impose à tout le monde ? Je pense qu'en général, et c'est un peu ce qu'il se passe quand même depuis une vingtaine d'années, c'est qu'on est, je pense, assez sûrs de nous pour avoir des modèles différents qui cohabitent, et pour pouvoir proposer des choses différentes et que les étudiants se saisissent de l'un ou de l'autre. C'est plutôt ça, ma philosophie, c'est d'avoir une certaine confiance dans le fait qu'il y a plusieurs possibilités, et que c'est plus simple que d'ouvrir des fronts en se disant qu'il y a un modèle qui est forcément problématique et l'autre qui est forcément vertueux.

Alain CHATRIOT

Merci, Jeanne, c'est toujours un plaisir de pouvoir rediscuter du fond de nos missions et des questions qui concernent directement le Conseil de l'Institut avec le Collège universitaire. C'est une étape dans le bilan, mais une étape déjà très riche. Moi, je tiens à redire, puisqu'on avait été un certain nombre quand même à y être associé, qu'il y avait eu beaucoup de débats au moment de l'Acte II, on voit quand même combien ça a porté ses fruits sur toute une série de dimensions. Et une des dimensions que j'ai toujours plaisir à rappeler, c'est aussi, non pas pour négliger les autres implications, mais l'implication de la faculté permanente sur l'ensemble de nos campus. Et de ce point de vue-là, j'entends très bien qu'on n'est pas là pour proposer des choses identiques sur l'ensemble des campus, mais la demande tout à fait juste des étudiants qui consistait à rappeler qu'il ne pouvait pas y avoir une offre déclassée sur un campus par rapport aux deux campus principaux en termes d'effectifs, et que ça impliquait une mobilisation de la faculté permanente, je trouve que c'est malgré tout un acquis de cet Acte II — différencié suivant les campus, différencié selon les disciplines, mais c'est une dimension que j'ai plaisir à rappeler, parce que je trouve qu'elle est importante.

Deux questions ou deux dimensions qui ont été évoquées très brièvement, mais sur lesquelles je voudrais, parce que ça n'a pas encore été fait, mettre un point d'accentuation très bref. La première, c'est effectivement cette question des doubles diplômes, parce que c'est quand même une question qu'on a évoquée à plusieurs reprises en Conseil de l'Institut, justement pour avoir un bilan un peu précis. Je conçois que ce n'était pas l'enjeu d'aujourd'hui, mais tu nous l'as évoqué en disant que les doubles diplômes internationaux, l'évaluation que vous aviez faite semblait très positive, et je le crois volontiers, et tant mieux, et ainsi de suite, mais je pense quand même qu'il y a un moment où ce serait bien que le Conseil de l'Institut ait une vision de ces questions-là, de même qu'on l'a souvent demandé à d'autres niveaux ou lorsqu'on avait à chaque fois à voter sur des doubles diplômes de Master. Mais là aussi, comment cette question historique des doubles diplômes a évolué dans le temps et s'est adaptée à ce changement de contexte que tu as évoqué ? Et pour lequel on pourrait rajouter, même si on peut espérer que ce soit derrière nous, quand même le choc de la pandémie, qui quand même sur le Collège universitaire a eu un poids, me semble-t-il, considérable. Donc, sur cette question des doubles diplômes, internationaux et nationaux, je pense que c'est vraiment un sujet un peu particulier, mais suffisamment important dans l'identité du Collège pour qu'à un moment, on puisse peut-être avoir un bilan plus détaillé en Conseil de l'Institut. En tout cas, c'est un vœu que nous avons émis jadis.

Et puis, l'autre point très rapide, il a été question du nombre d'heures de cours, ce qui est évidemment une question importante, qui ne se pose pas seulement dans notre institution, mais que notre institution doit voir en face. Je voulais rajouter une dimension un peu plus spécifique, mais sans doute compliquée en termes d'organisation, mais je ne doute pas que les différents groupes de travail s'y confrontent, c'est quand même la question de « est-ce qu'on peut rester sur la même durée pour un cours d'amphi et pour une conférence de méthode ? ». Et évidemment, en termes organisationnels, tout se complique, mais quand même, on sait tous qu'aujourd'hui, le format de deux heures du cours d'amphi, sa rationalité pédagogique n'est quand même pas totalement parfaite, et en tout cas est très différente de ce que permet une conférence de méthode de deux heures, où l'organisation de la discussion avec l'effectif n'est évidemment pas la même chose. Donc, c'est juste pour rajouter, un peu en écho à ce que disait mon collègue et voisin Emeric HENRY, il y a un moment où, évidemment, il y a des contraintes organisationnelles très fortes, et en l'occurrence, là, d'occupation de salles et d'organisation des différents campus, mais il y a quand même un enjeu de fond dans la réflexion sur le type de pédagogie efficace que l'on peut espérer de mettre en place.

Mais ce sont juste deux petits points dont je suis sûr qu'on aura à reparler.

Inès FONTENELLE

Je me permets d'ajouter quelques points d'attention en ce qui concerne le point de vue étudiant, disons. De manière générale à Sciences Po, en raison du nombre très élevé d'intervenants, certains cours parfois ne semblent pas tout à fait correspondre aux objectifs d'un enseignement de qualité, ce qui peut parfois être source de frustration pour beaucoup d'étudiants, et ce sont des discussions qui reviennent souvent entre nous. Par exemple, des cours où les étudiants passent deux heures en exposé, et où il n'y a aucun contenu qui est apporté par l'enseignant, ou bien un autre cours où le cours se résumait à lire une page Wikipédia — et je ne rigole même pas, le professeur est parti depuis, mais ça a existé. Heureusement, ça semble ne concerner qu'une partie des cours, mais ça révèle selon nous une disparité de niveau et de qualité des cours qui est regrettable et qui ne semble pas toujours maîtrisée. En fonction des conférences de méthode, pour un même cours magistral, parfois on a des cours qui ne se ressemblent absolument pas, et c'est encore plus vrai en fonction des campus, et je crois que ça peut parfois créer des déceptions auprès des étudiants. Et d'ailleurs, vous parliez des humanités scientifiques, eh bien je pense que ça concerne aussi en particulier ces cours-là, où en fonction des conférences de méthode, c'est un peu la nuit et le jour.

Et quant à la diminution du nombre d'heures de cours, on rejoint tout à fait ce qui a été dit par Adrien tout à l'heure : je ne suis pas sûre que le modèle anglo-saxon soit tout à fait un modèle souhaitable, surtout au vu des frais d'inscription qui sont pratiqués dans ces écoles-là avec peu d'heures de cours et des étudiants qui travaillent ensuite pour cette école-là pour payer leurs frais d'inscription — bref, c'est un cercle très vicieux. Et donc, il nous semble que cette réflexion, elle doit être menée en parallèle d'une analyse de l'organisation et du contenu des cours eux-mêmes. Et ce qui me permet d'ajouter qu'en général, dans les universités anglo-saxonnes, il y a un accompagnement des étudiants par petits groupes, ce qui est aussi quelque chose qui n'existe pas tellement à Sciences Po. Donc, on n'est pas sûr que le modèle puisse être répliqué, et de toute évidence, on sera très attentif à ce qu'une éventuelle diminution du nombre d'heures de cours ne se fasse pas au détriment de l'offre et de la qualité de la formation — évidemment, je sais que ce n'est pas votre objectif, mais sachant qu'on est dans une période à Sciences Po où on essaie de rationaliser les coûts, et ça avait d'ailleurs été dit dans les groupes de travail entre autres, nous serons d'autant plus attentifs. Merci.

Simon CORDONNIER

J'ai trois points. Le premier, alors je trouve ça fondamental de ne pas mettre l'opérationnel évidemment en premier, mais ensuite il faudra le prendre en compte, donc quid de l'évaluation des moyens humains à disposition de ce qui sera mis en œuvre, mais déjà peut-être faire, enfin dans le cadre de l'auto-évaluation des campus, j'imagine qu'il y aura un bilan aussi humain sur la capacité à garder les effectifs un peu stables, à éviter d'avoir des postes vacants trop longtemps — voilà, enfin où est-ce qu'on en est de ça ? Le deuxième point, toujours lié aux campus, c'est celui de l'articulation entre les campus et le central : est-ce qu'on est dans un modèle décentralisé, un modèle déconcentré ? C'est quoi, le cadre dans lequel évoluent les campus ? Est-ce qu'ils sont autonomes ? Est-ce qu'ils doivent se référer systématiquement à Paris ? Est-ce qu'on les laisse se débrouiller seuls ? Est-ce qu'ils savent ce qu'ils ont le droit de faire et de ne pas faire ? Enfin, on entend beaucoup de remontées, nous, depuis plusieurs années sur ce flou qui demeure dans certains cas, et donc ça semble important d'y répondre. Là encore, ça fait forcément partie du bilan de l'auto-évaluation qu'ils seront amenés à faire, et je sais que c'est une réflexion qui est en cours, mais c'est vraiment un point important pour qu'ils soient confiants dans le cadre dans lequel ils évoluent et qu'ils aient la capacité à déployer pleinement leurs capacités.

Et enfin, un dernier point, là encore ça rejoint un peu une question de central versus entité, c'est sur l'affectation des ressources enseignantes, qui de la maigre fenêtre dont je peux regarder ça, ne me semble pas totalement optimale, peut-être notamment dans les départements multicentres. Je pense que c'est plus simple dans les départements qui sont aussi des centres, puisqu'il y a une connaissance intime de la faculté permanente et des ressources enseignantes, mais j'ai en tête deux cas précis où on a recruté une postdoctorante dans le cadre du fonds Latour, qui est par définition spécialiste de l'environnement, qui fait un cours sur le genre au Havre. Bon, pourquoi pas ? Elle en est capable et elle fait certainement très bien, mais ça ne me semble pas totalement optimal dans le cadre du projet pédagogique de Sciences Po. Et comment on arbitre ce type de questions ? Comment on décide que — et là, c'était une opportunité, il fallait trouver quelqu'un pour ce cours, on a trouvé, c'était super, mais est-ce que c'est optimal du point de vue de Sciences Po ? Est-ce qu'on a une... donc j'imagine que le COMAC peut en partie résoudre ces questions d'arbitrage entre le cours en Master, le cours en Collège, qu'est-ce qui

est prioritaire pour l'Institution, mais je pense qu'il y a encore des progrès à faire sur la façon d'optimiser l'affectation des ressources. Merci.

Quentin COTON

Bonjour à tous. Je me permets d'abord juste de vous souhaiter à vous une très bonne année. Merci beaucoup pour cette présentation et pour les premières réponses qui ont été apportées. Je rejoins ce qui a été dit sur la maquette pédagogique, et tous les enjeux que ça soulève. Je voulais, moi aussi, revenir sur un point plus précis concernant le parcours civique, au risque de répéter ce qui a été dit. Donc, vous réfléchissez à modifier la date de rendu du grand écrit pour le passer en deuxième année ; en soi, on comprend, c'est vrai que ça permet aux étudiants de laisser une véritable troisième année or les murs, mais on s'interroge quand même sur les conséquences concernant la baisse réelle de la charge, puisque finalement, on ne fait que déplacer cette dernière, tout en réduisant in fine la durée de rédaction et en accélérant l'ensemble du calendrier du parcours civique. Est-ce que plus globalement, cette esquisse de ce qui pourrait devenir le futur grand écrit n'implique pas une transformation plus profonde du parcours civique ? Et si oui, est-ce que vous y réfléchissez ? Et sinon, de manière générale, on restera très attentif sur l'évolution de cet Acte II. Merci beaucoup.

Eberhard KIENLE

Je ne sais pas si mes remarques seront très utiles à ce stade-là, parce que tout a déjà été dit quasiment sur le nombre d'heures d'enseignement. Il n'empêche que j'aimerais quand même y revenir très rapidement, parce que c'est une question qui me tient à cœur, et malgré les remarques rassurantes de Jeanne, je fais confiance aux évaluateurs que la question sera étudiée de tous les côtés et qu'il y aura peut-être une évolution de la question, il n'empêche que je pense qu'une évolution de la question serait utile. Ce n'est pas un secret, ayant passé une bonne partie de ma carrière dans les pays anglo-saxons, je suis plutôt du côté et plutôt inspiré par la réduction du nombre de cours, ce qui d'ailleurs n'a rien à voir avec adopter un soi-disant modèle anglais ou anglo-saxon, parce qu'il y a des choses à prendre et il y a des choses à laisser, ce n'est pas du tout un modèle en soi que je crois qu'il faudrait apporter. Aussi évidemment considérant les moyens qu'on a, et ainsi de suite. Il n'empêche que, et là je rejoins exactement ce que dit mon voisin, pour des raisons pédagogiques, en tout cas au niveau des cours magistraux, on se demande souvent quelle est l'efficacité d'un cours de deux heures. À l'époque où j'avais commencé à enseigner, on nous avait déjà mis en garde contre ces attentes, que deux heures pour un étudiant, c'est long, même pour nous, on décroche assez rapidement. Mais j'aimerais ajouter quelque chose, donc voilà, je plaide évidemment pour qu'on révise cette question du nombre de cours sérieusement, je pense que ce serait très utile.

Une des questions peut-être par rapport à ta réponse, Jeanne, je vois très bien que dans le cadre d'un pluralisme, disons, didactique, on pourra faire coexister peut-être deux ou plusieurs options, seulement ça peut aussi poser des questions dans la pratique : je ne sais pas exactement comment on va faire si les étudiants doivent lire davantage dans un cours et moins dans un autre — c'est déjà le cas, on peut le dire, dans la pratique, seulement ça aussi, je crois qu'il faudrait le régler. En tout cas, je pense et j'espère qu'à l'avenir nos étudiants, regardons la compétition internationale, le nombre de pages qu'on lit à Princeton ou à Harvard dans une semaine, ça n'a rien à voir avec ce qu'on lit chez nous. Ce n'est pas nécessairement non plus la solution, mais si je vois le nombre de pages que lisent les étudiants même en Master chez nous, ça m'effraie. Voilà, c'est un problème.

Alors, j'aimerais juste ajouter un détail, c'est que ce qui distingue beaucoup d'universités non seulement Anglo-saxonnes de la nôtre, et aussi de l'université française souvent, c'est la présence d'office hours, des heures de contact où on peut recevoir les étudiants un à un. Alors, je sais évidemment que vu les nombres, tout ça pose des problèmes, peut-être qu'on peut les recevoir en petits groupes, mais je pense qu'il faut absolument réfléchir à intégrer des possibilités de parler un à un, une à une aux étudiants, surtout au niveau du Master. Je pense qu'évidemment, il faudra donc réserver des heures de contact des enseignants pour cette tâche-là, qu'on pourrait peut-être enlever au nombre de cours subis par les étudiants.

Dina WAKED

Si vous n'avez pas d'autres questions ou remarques, je voudrais poser quelques questions. Tous d'abord, je voulais savoir si vous avez déjà envisagé ou mis en œuvre une démarche pour intégrer les résultats du groupe de travail interconseils sur l'orientation des étudiants de 3A vers les Masters. Ensuite, je voulais me renseigner aussi, si vous avez envisagé d'augmenter le nombre de programmes en anglais

dans des différents campus, parce que je pense, en regardant les statistiques par rapport aux étudiants internationaux, je pense que il y a des campus où il n'y a pas de programme en anglais. Si c'est le cas, est-ce que c'est quelque chose auquel on réfléchit, car je n'ai pas vu que l'un des groupes de travail est focaliser sur ce point ?

Mon autre point, rejoignant mes collègues qui ont parlé de doubles diplômes, je voulais aussi savoir si vous avez essayé de cibler des doubles diplômes particulièrement avec des pays du Global South. Et si oui, une autre question se pose, cette une question pas spécifiquement pour le Collège, mais généralement : avez-vous envisagé la progressivité des frais de scolarité pour les étudiants internationaux, surtout dans le contexte des doubles diplômes avec des pays du Global South ?

Une autre question concerne l'intégrité académique et le plagiat : avez-vous envisagé comment aborder l'utilisation de ChatGPT dans l'évaluation et la prévention du plagiat ?

Enfin, ma dernière question concerne la centralisation des demandes de cours au Collège, notamment pour les doctorants qui enseignent. Est-ce que vous avez réfléchi à une meilleure organisation pour permettre aux étudiants de donner des cours dans leur spécialité, en les accompagnant par exemple dans la préparation des syllabus et dans la formation à l'enseignement avant de les placer, souvent dès leur première année, devant les étudiants, notamment dans des campus éloignés comme Menton, Reims et Le Havre ?

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup pour toutes ces questions très importantes. Sur la première question d'Alain CHATRIOT, on est tout à fait d'accord pour venir vous présenter nos travaux sur les doubles diplômes, et en rediscuter et discuter aussi d'autres éléments. Ce qui me permet de dire que, non, nous n'avons pas de double diplôme avec des pays du Global South — peut-être dans les Masters, je ne les connais pas tous en Master, mais au Collège, non. On peut évidemment y réfléchir dans la suite.

Sur la durée des cours d'amphi, alors, comme mon cher collègue Alain CHATRIOT est historien, il ne sait pas que dans les autres disciplines, les cours durent trois heures, et non pas deux heures en amphi. Et donc, oui, j'ai bien en tête que c'est pédagogiquement tout à fait innovant, et qu'on n'est pas tout à fait sûr du résultat. Donc, oui. Et ce qui me permet de préciser que réduire la durée des cours ne veut pas dire que l'on passe à un modèle anglo-américain. C'est quand même un raccourci, parce qu'il y a la durée de chacun des cours, il y a le nombre d'heures dans l'ensemble, il y a aussi la question de notre calendrier qui fait qu'on a douze semaines uniquement, avec la volonté de faire passer beaucoup de choses, et que nos étudiants apprennent énormément de choses, parce qu'ils doivent apprendre les bases de cinq disciplines, six avec les humanités politiques, plus des langues, plus des méthodes quantitatives, plus des ateliers artistiques, plus du sport, etc., plus une vie étudiante que l'on espère dynamique. Donc, tout ça crée une pression très, très forte sur les étudiants. Je ne veux pas dire que pour libérer pour le reste il faut enlever des cours, mais en tout cas il y a vraiment des enjeux là-dessus. Et on sait bien que les étudiants nous disent régulièrement qu'il y a trop de travail — là, par exemple, les questions sur le parcours civique, immédiatement, la première chose, c'est de dire « mais on va rajouter encore une charge alors qu'on en a déjà beaucoup ». Donc, il y a cette espèce de paradoxe qui est que les étudiants disent souvent qu'ils ont beaucoup de travail, et que les enseignants disent souvent que les étudiants ne travaillent pas assez et ne lisent pas assez. Voilà, donc il faut à la fois savoir ce que les étudiants ont appris à la fin et quelles sont les meilleures méthodes pour que tout le monde y trouve son compte.

Sur la disparité des cours, nous avons un système d'évaluation des cours qui nous permet, évidemment a posteriori, d'agir quand on voit de gros problèmes. On aimerait pouvoir le faire a priori et ne jamais avoir d'accidents, toutefois cela arrive, mais ça fait partie aussi de l'évaluation, de regarder ces évaluations de cours et les zones dans lesquelles on a plus souvent des fragilités. Est-ce que c'est par discipline ? Il y a la question linguistique, quand on cherche des enseignants en anglais, c'est plus difficile souvent qu'en français. Donc, voilà, évidemment, ce sont des choses qu'on va regarder.

Ensuite, sur les moyens humains. Ça aussi, dans l'évaluation des campus, bien sûr que ça fait partie des éléments. Et aussi, de comment travailler au mieux. Au Collège universitaire, nous sommes peu nombreux, avec un système très, très complexe. Donc, la question de l'organisation se pose beaucoup, et on travaille vraiment à ça pour essayer d'améliorer les choses. Il y a eu un petit renforcement grâce à l'aide précieuse de la DFR. Donc, on va faire en sorte que les choses aillent pour le mieux.

Sur les ressources enseignantes, en fait, ça, c'est un point, c'est aussi la question que posait Dina, c'est le lien en fait avec les départements. Cela rejoint la question sur la postdoc Latour qui effectivement n'a pas été affectée comme elle aurait dû l'être. L'enjeu, auquel on travaille énormément, notamment depuis l'Acte II, est le lien avec les départements. Il s'est beaucoup, beaucoup amélioré. On cherche à laisser

les départements faire ces affectations, tout en étant en lien, idéalement à le faire ensemble. Donc, il s'agit de trouver le bon moyen pour que les départements ne le fassent pas non plus de façon complètement séparée du Collège, parce qu'il n'y aurait pas de logique à ce que les départements décident complètement sans nous interroger. On a des outils, on a des réunions très régulièrement — vraiment, ce sont des choses qu'on renforce sans cesse. En revanche, la préparation des doctorants pour leurs premiers cours, ça, c'est plutôt l'École doctorale aujourd'hui, avec l'Institut des compétences et de l'innovation, mais nous, on n'a absolument pas les moyens malheureusement de le faire.

Et puis, enfin, sur le parcours civique, oui, c'est une transformation plus générale. J'ai parlé de cet objectif de passer le grand écrit à la fin de la deuxième année, ce n'est pas juste « on garde ce qu'on a, et on change la date », c'est qu'à partir de cet objectif-là, on va réfléchir à la façon d'accompagner les étudiants, au rôle des référents, et à la façon de faire des stages pour qu'effectivement, tout ça soit fluide et ne crée pas de problèmes supplémentaires.

Et sur les programmes en anglais, oui, voudrait toujours en faire de nouveaux, mais on a une ressource enseignante en anglais qui est limitée. Donc, on ne peut pas sur chaque campus avoir un programme en français et un programme en anglais. Ce serait formidable, mais on n'a pas assez d'enseignants pour ça. Et la taille des campus est trop petite, surtout si on a trois majeures. Si on a une cohorte de 100 personnes, qu'on divise en deux, et qu'ensuite on redivise en trois majeures, ça ne devient plus possible du tout. Donc, on a des programmes en français, mais avec un gros travail pour renforcer le français langue étrangère et pour faire en sorte que des étudiants qui parlent un petit peu français, mais qui ne parlent pas un français parfait, puissent rejoindre ces campus-là. Donc, c'est plutôt ça qu'on va faire que d'ouvrir des programmes en anglais partout.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Jeanne. Nous espérons vous revoir bientôt pour entendre les conclusions de tous ces groupes de travail.

III. POINT D'ÉTAPE RELATIF AU DISPOSITIF DES CONVENTIONS D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (CEP) ET MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION FIXANT LES CRITÈRES DE SÉLECTION PERMETTANT AUX ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SITUÉS EN TERRITOIRE ULTRAMARIN D'INTÉGRER CE DISPOSITIF

Dina WAKED

Nous passons maintenant au troisième point de notre ordre du jour, et c'est un point d'étape relatif au dispositif des conventions d'éducation prioritaire et modification de la délibération fixant les critères de sélection permettant aux établissements de l'enseignement secondaire situés en territoire ultramarin d'intégrer ce dispositif. Je laisse la parole à Myriam DUBOIS-MONKACHI, la directrice de la scolarité et de la réussite étudiante, et Karine AURÉLIA, la directrice déléguée à l'égalité des chances.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, l'idée de cette présentation est de faire un point d'étape de la politique d'égalité des chances de Sciences Po, que vous connaissez bien, puisque vous avez en 2021 au moment de la réforme de la procédure d'admission procédé aussi à une réforme des conventions éducation prioritaire, avec différents éléments, différents critères qui ont évolué. L'idée aujourd'hui n'est pas de vous faire une présentation exhaustive de la note que vous avez reçue, mais de vous faire, sur quelques points précis, un rappel des éléments, et surtout vous demander de voter en faveur d'une résolution concernant nos territoires, départements et régions d'outre-mer pour être plus précise, qui sont impactés par un changement de référentiel. Merci. Je passe la parole à Karine AURÉLIA, la directrice déléguée à l'égalité des chances.

Karine AURÉLIA

Merci, Myriam. Bonjour à tous et à toutes. Au nom du pôle égalité des chances, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Je vous remercie de m'accueillir ce matin pour ce point d'étape important, relatif au dispositif conventions éducation prioritaire. Compte tenu du temps qui m'est imparti, je vais vous rappeler de manière très synthétique les étapes importantes de l'évolution du

dispositif CEP, la cartographie des lycées partenaires, les règles relatives au nouveau conventionnement, avant de vous présenter le contexte spécifique des critères d'éligibilité des lycées partenaires dans les départements et régions d'outre-mer. Je répondrai bien sûr ensuite à toutes vos questions.

Pour renforcer l'impact social et territorial du dispositif, la refonte s'est appuyée sur quatre piliers. Premièrement, la réforme de la procédure d'admission en première année du Collège universitaire a mis fin à la délégation de l'admissibilité aux lycées partenaires. Les candidats CEP passent les mêmes épreuves que tous les candidats, mais leurs profils sont évalués séparément des autres. Et la procédure d'admission via Parcoursup permet désormais une sélection plus équitable et plus lisible, afin de réduire les biais sociaux et lutter contre l'autocensure des lycéens, notamment les plus défavorisés, et également éloignés des grandes agglomérations. Deuxièmement, le nombre de lycées partenaires a doublé : nous avons étendu notre réseau de lycées conventionnés aux zones périurbaines, rurales, et aux territoires d'outre-mer, par le biais de deux appels à manifestation d'intérêt que nous avons lancés en 2021 et 2022. Nous sommes passés de 106 lycées en 2020 à 198 aujourd'hui, afin d'attirer des candidats talentueux sur l'ensemble des territoires et augmenter la part d'admis issus de ces lycées. A la dernière rentrée, nous avons passé la barre des 200 élèves issus des lycées conventionnés. Troisièmement, au-delà de cette extension, de nouveaux critères ont été adoptés le 25 mai 2021 et modifiés en mai 2022 ; ils ont permis de renforcer l'impact social et territorial de notre politique d'égalité des chances. Nous avons ciblé des établissements des quartiers prioritaires de la ville, mais également du rural éloigné. Troisièmement, au-delà de cette extension territoriale, ces nouveaux critères ont permis de renforcer l'impact social de notre politique d'égalité des chances. Pour devenir lycée partenaire, les conditions portent sur la composition sociale de l'établissement, la qualité du projet pédagogique de l'atelier premier campus que suivront les élèves de première et de terminale, et la capacité du lycée à constituer un atelier composé d'au moins 50 % d'élèves boursiers. Dans le cadre des deux campagnes d'appel à manifestation d'intérêt de 2021 et 2022, le Conseil de l'Institut a retenu 63 lycées en 2021 et 32 lycées en 2022. Enfin, les conventions sont désormais tripartites : les académies sont vraiment parties prenantes des conventions, ce qui permet de fluidifier les relations avec les lycées en matière d'information et d'affectation de ressources pour les ateliers premier campus.

On voit sur la carte une répartition territoriale élargie, qui tient compte de la diversité des territoires. Ainsi, la part des territoires ruraux s'est renforcée. Le dispositif CEP avant la réforme comptait une surreprésentation francilienne, il est aujourd'hui plus étendu, il accueille des lycées partenaires dans dix nouvelles académies métropolitaines, et deux académies ultramarines. Toutes les régions académiques sont aujourd'hui représentées, sauf la Bretagne — nous essaierons de conventionner avec des lycées bretons dans le cadre du prochain appel à manifestation d'intérêt. Le nombre de lycées situés à proximité des campus en région a doublé, passant de 25 à 54 sur la période. Les lycées situés sur les territoires ruraux représentent 29 % des lycées, versus 21 % avant l'extension du dispositif. Le maillage du territoire se double d'une diversification du type d'établissement qui est accueilli au sein du dispositif, avec 54 % de lycées polyvalents versus 47 % avant 2021, et 46 % de lycées généraux et technologiques. Par ailleurs, les modalités d'entrée et de sortie du dispositif n'avaient pas été clairement modalisées lors de sa conception en 2001. Le nouveau conventionnement fixe désormais des règles claires. Celles-ci ont été votées au Conseil de l'Institut en juillet 2021. Ainsi, en 2021, comme vous pouvez le voir, les 103 lycées partenaires de l'ancien dispositif ont dû s'assurer de leur éligibilité à l'aune des nouveaux critères : 81 respectaient les nouveaux critères, 22 ne les respectaient pas. Parmi ces 22 lycées, nous comptons 16 lycées métropolitains et 6 lycées ultramarins ; ils ont été informés qu'ils ne respectaient plus les critères en 2021. À l'issue de cette période transitoire de trois ans, nous avons reçu des données actualisées des académies, et nous observons à date que 17 établissements métropolitains ne respectent pas les critères — l'évolution de la composition sociale de ces lycées a changé. Par conséquent, ces établissements doivent sortir du dispositif en juin 2024. Néanmoins, afin de ne pas nuire aux chances des élèves qui sont actuellement engagés dans les ateliers premier campus en classe de première, ces élèves pourront encore candidater à Sciences Po via la voie d'admission CEP en 2025. Nous leur laissons une année supplémentaire. Vous pouvez observer que 181 lycées respectent les critères, il reste donc 19 places restantes comptant parmi la cible souhaitée par Sciences Po.

Le pôle égalité des chances va lancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt avec le calendrier suivant : les académies vont identifier en janvier les nouveaux établissements susceptibles d'intégrer le dispositif CEP, et nous transmettront les dossiers de candidature au plus tard fin mars, pour que nous puissions les instruire en avril et vous les présenter en mai. Nous pourrions ainsi communiquer les résultats de la délibération au mois de mai, afin de mener auprès des élèves de seconde, avant la fin de l'année scolaire bien sûr, une campagne de sensibilisation pour qu'ils puissent intégrer les ateliers

premier campus à compter de la rentrée 2024. La signature des conventions tripartites pourrait ainsi intervenir en septembre prochain.

Nous vous soumettons aujourd'hui pour validation un projet d'ajustement des critères de sélection des lycées convention éducation prioritaire dans les départements et les territoires d'outre-mer. Les DROM, avec 32 lycées, représentent plus de 15 % des lycées conventionnés. Leur situation particulière nécessite une évolution des critères, parce que ces DROM sont marqués par l'éloignement et l'insularité, voire la double insularité, comme pour l'académie de Guadeloupe. Les critères d'éligibilité reposent sur la typologie des communes, qui a été élaborée (pour l'élaboration de ces critères, nous avons été accompagnés en 2021 par Ariane AZEMA, inspectrice générale au ministère de l'Éducation nationale) par la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance, la DEPP. Certaines communes des DROM n'ont pas été répertoriées dans cette typologie — c'est le cas de certaines communes de Saint-Martin, de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie, et également de La Réunion. Donc, la DEPP pour les DROM utilise des critères hexagonaux qui ne sont pas toujours adaptés. En l'occurrence, certains lycées des DROM sont classés en périphérie urbaine, alors qu'ils ont des bassins de recrutement qui recouvrent très largement des zones rurales et périphériques, et ont également des conditions d'accès aux centres urbains qui sont très difficiles. En appliquant la typologie de la DEPP, six lycées ultramarins qui ne respectaient pas les critères de 2021 devaient sortir du dispositif du fait de leur classement en zone urbaine. La DEPP nous invite à interpréter cette typologie avec une grande prudence, et reconnaît que le sujet de la ruralité dans les DROM est vraiment spécifique.

Afin d'être plus équitables, nous vous proposons aujourd'hui d'acter cette spécificité en appliquant les critères retenus pour les lycées ruraux de l'hexagone aux départements et régions d'outre-mer, en faisant voter par votre Conseil une résolution en ce sens. Les critères pour les lycées ruraux, pour rappel, portent sur le taux de boursiers des établissements, qui doit être équivalent à 25 % a minima, avec un IPS inférieur à la moyenne. Par ailleurs, la Chaire outre-mer est un acteur très présent sur les territoires des DROM. Nous avons accueilli la semaine dernière dans le cadre du séminaire annuel de l'égalité des chances une délégation ultramarine, et nous allons mettre en place des actions très concrètes pour ouvrir le champ des possibles aux élèves ultramarins. La Chaire Outre-mer confirme la nécessité d'ajuster les critères pour plus d'équité, et soutient la démarche de voter une résolution en ce sens.

Je vous remercie de votre attention, et je suis à votre écoute pour toutes vos questions.

Dina WAKED

Merci beaucoup pour votre présentation et les documents envoyés. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

Mia GUESSAB

Merci beaucoup déjà pour cette présentation. Nous tenons à commencer cette intervention en disant qu'évidemment, on salue l'existence de la voie CEP et la volonté de Sciences Po de se diversifier territorialement et d'étendre le dispositif ainsi que le nombre d'étudiants. Nous voulons néanmoins soulever quelques points, des remarques principalement, mais aussi quelques critiques. Pour commencer, la question des ateliers et le fait que la qualité du projet pédagogique des ateliers soit un critère : nous pensons que c'est assez subjectif comme critère, parce qu'en fait, finalement quand on regarde sur le terrain, il y a très peu d'ateliers qui font tout ce que recommande Sciences Po, ou même qui commencent dès la première. Enfin, les ateliers font un peu chacun à leur sauce, on pourrait dire, mais ça ne les empêche pas d'accompagner les élèves favorablement et de les amener jusqu'à Sciences Po. Et de toute manière, il y aurait un problème au niveau de l'évaluation de ces ateliers, puisque nous, on se demande comment est-ce que vous comptiez vérifier justement qu'ils font tous les projets que vous proposez, qui commencent dès la première, ou même comment assurer que 50 % soient des boursiers. Est-ce qu'on va refuser la porte à ceux qui veulent et qui ne sont pas boursiers ? Est-ce qu'au contraire, on va faire en sorte que dans l'atelier il y ait plus de gens boursiers même si finalement on pense qu'ils n'ont pas les capacités ? Enfin, ce sont des questions qui sont quand même assez compliquées, et des évaluations qui sont compliquées à mettre en place.

Il y avait aussi dans les documents un passage sur le programme Booster. Pour y avoir participé personnellement, c'est un programme que je trouve assez intéressant, mais par contre on pense que c'est quelque chose qui peut stigmatiser les élèves, que ce soit seulement proposé aux CEP, alors que finalement ça pourrait être intéressant que ce soit proposé à beaucoup d'élèves de Sciences Po, parce que ça sous-entend quelque part qu'il faut qu'ils soient remis à niveau par rapport à d'autres élèves qui viennent de lycées plus favorisés, alors que ce n'est pas forcément le cas. Et surtout, ces élèves, qui sont

boursiers pour la plupart, et c'est d'ailleurs ce que vous demandez, travaillent l'été et n'ont pas forcément le temps d'avoir cette semaine ni les devoirs qui viennent avec. Et c'est la même question pour toutes les sessions d'accompagnement qu'on peut avoir en première année notamment, qui sont proposés, nous pensons que ce serait mieux s'ils étaient proposés à tous les étudiants, parce qu'encore une fois ça peut stigmatiser ces élèves qui finalement restent entre eux. Surtout les premiers mois de Sciences Po, c'est très important, les groupes avec lesquels on se trouve, et puisqu'ils ont ces séances d'accompagnement, ils ne sont qu'entre CEP, les personnes qui sont conventionnées CEP restent entre elles, et finalement ça ne permet pas une mixité sociale au sein même de l'école.

On a aussi une question concernant la plateforme des vœux pour la troisième année, puisqu'on a remarqué que beaucoup d'étudiants notaient que le fait qu'ils soient arrivés à Sciences Po par la voie CEP était noté sur la plateforme — alors, est-ce que ce n'est que pour les étudiants ? Est-ce que les universités ont aussi accès à cette information ? Si oui, pourquoi ? Qu'est-ce qu'elles peuvent faire avec ?

Et une dernière remarque, concernant cette fois une inégalité au niveau des campus. Une fois qu'on est rentré à Sciences Po, il y a énormément d'invitations d'entreprises, notamment il n'y a pas longtemps, il y a eu sur Louis Vuitton, qui invitait à aller voir les expositions, mais en fait tout se passe à Paris, et pour les étudiants CEP qui sont en campus, finalement, ils ne peuvent pas accéder à tout ce que propose cette convention. Donc, voilà pour les quelques remarques et questionnements qu'on avait à ce sujet. Merci beaucoup.

Simon CORDONNIER

Une question un peu récurrente sur les moyens à disposition du pôle égalité, avec une inquiétude qu'on avait déjà exprimée lors de la réforme, qu'on soutenait totalement sur le fond, mais on s'inquiétait un peu des moyens : est-ce qu'aujourd'hui on est en mesure de faire une corrélation entre le degré d'accompagnement apporté aux différents lycées, c'est-à-dire les lycées dans lesquels l'équipe a pu se rendre, ceux dans lesquels elle n'a pas pu se rendre, et le nombre de candidatures issues des lycées concernés ? Enfin, est-ce qu'on est capable de qualifier un petit peu ça pour mesurer effectivement ce que produit notre accompagnement et pour savoir si on est en mesure de correctement accompagner l'ensemble des lycées avec lesquels on a signé une convention ?

Adrien LEHMAN

Je profite du point pour faire deux remarques sur la procédure qui fait l'objet de notre conversation, parce que je pense que c'est important. Alors, d'abord, sur la Bretagne, j'ai eu l'occasion de pas mal travailler avec les inspecteurs pédagogiques régionaux de SES et d'écogestion de cette région, et l'académie de Rennes est hyper dynamique et ça me paraît vraiment un mystère qu'elle ne fasse pas pleinement partie prenante du programme, mais je pense que ça devrait pouvoir être résolu. Et le deuxième point, j'ai eu l'occasion de parler assez fréquemment à des professeurs de lycée, qui me racontent qu'ils étaient très fiers dans un lycée d'avoir cette procédure, et puis ensuite ils font leur carrière, ils changent d'établissement, et ils arrivent dans un établissement qui ne propose pas de programme, ou pire, qui propose un programme avec un autre institut d'études politiques, et donc ils sont — on passe complètement en perte les savoir-faire, les compétences développés par ces enseignants, et je me demande s'il n'y a pas quelque chose à faire pour garder le contact avec eux et structurer quelque chose de plus global, même si j'imagine que ce n'est pas facile. Voilà, merci.

Angèle KEIME-VANDUICK

Merci beaucoup. D'abord, merci pour cette présentation, le syndicat NOVA soutient totalement cette proposition d'étendre les critères, et ça nous paraît tout à fait naturel. C'est vraiment super pour les programmes de pouvoir partager les bancs d'amphis avec des personnes venues de tous les coins de la France. On avait une question par rapport au fait qu'aujourd'hui, on a des réflexions sur l'évolution des concours, notamment avec des enjeux comme ChatGPT et tout ça : est-ce qu'il y a des réflexions communes sur comment adresser l'atelier premier campus si on change les concours ? Également un point sur l'anglais. On sait que la maîtrise de l'anglais, c'est un marqueur social, et c'est très, très inégalitaire, et aujourd'hui on ne voit pas où ce point sur l'anglais peut être accentué dans les ateliers premier campus, et on pense qu'il devrait l'être davantage, aussi au service de l'intégration des étudiants et de leur réussite dans les programmes à Sciences Po. Et enfin, sur le programme du tutorat lancé à Sciences Po, ou plutôt de la préparation au concours : maintenant qu'il y a une accentuation de la place de l'oral, est-ce qu'on ne pourrait pas adapter la formation plus vers l'oral ? Merci beaucoup.

Inès FONTENELLE

Je me permets d'ajouter deux remarques rapidement. Alors, je n'ai pas tout à fait compris si c'était la même remarque qu'Angèle ou pas, mais vous mentionnez dans votre rapport un passeport d'anglais pour les étudiants CEP, qui n'est pas mis non plus en place à Dijon et à Nancy — pourquoi ? Et une deuxième question : est-ce que vous avez des pistes de réflexion pour les doubles diplômes, dont on sait aujourd'hui que ce sont des diplômés qui accueillent moins d'étudiants boursiers et CEP ? Merci.

Karine AURÉLIA

Pour répondre à votre question sur le contenu des ateliers premier campus, nous laissons une grande liberté pédagogique aux enseignants. Il n'y a pas d'atelier premier campus unique qui est déployé. Il est important de pouvoir conserver la spécificité des territoires. Nous apportons la valeur ajoutée de Sciences Po, et notamment depuis la réforme nous avons déployé de nombreux projets, en tenant compte de ces spécificités, et en accueillant notamment des lycées issus des territoires ultramarins, qui collaborent avec des lycées hexagonaux. Il est vraiment important de laisser cette grande liberté pédagogique. Au moment d'établir les critères, nous avons choisi d'apporter une dimension très qualitative aux critères. Pour rappel, les lycées partenaires doivent proposer un projet pédagogique de qualité, donc pluridisciplinaire. Contrairement à l'ancien dispositif, ce sont des équipes et non plus un seul enseignant qui déploie l'atelier dans les lycées partenaires, des équipes qui travaillent ensemble. Ce n'est plus uniquement la documentaliste ou le professeur de SES ou d'histoire-géo qui sont en charge des ateliers. Les équipes accueillent des professeurs de physique, d'EPS, de musique, pour développer des compétences transversales importantes pour préparer la candidature à Sciences Po, mais également ouvrir l'horizon des possibles vers l'enseignement supérieur.

Sur la composition de l'atelier comptant au moins 50 % de boursiers, il est nécessaire de pouvoir accompagner des élèves issus de milieux défavorisés. Pour rappel, nous avons en 2021 tenu à accueillir également d'autres élèves, qui ne sont pas boursiers de l'enseignement supérieur, mais qui, pour autant peuvent le devenir dans le supérieur. Nous ne souhaitons pas les exclure.

Concernant le Booster, ce programme n'est pas une remise à niveau mais une préparation à la rentrée à Sciences Po, qui souvent peut être stressante pour les élèves. Ainsi, nous mettons à leur disposition des moyens pédagogiques, mais surtout humains avec un accompagnement assuré par des tuteurs issus de tous les campus, permettant de rassurer nos étudiants. Nous souhaiterions bien sûr, et nous avons déjà eu cette discussion avec la doyenne du Collège universitaire, pouvoir étendre ce type de dispositif à tous les élèves.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Peut-être sur le caractère inégal des ateliers, on en a parlé, et il ne faut pas confondre la prescription en amont pour le choix de l'établissement, et ce qu'a dit madame AURELIA, c'est-à-dire, une fois que l'établissement est choisi, comment est-ce qu'il a la grande liberté d'organiser, en fonction des territoires souvent. Et je peux vous dire que depuis la mise en place de cette réforme en 2021, on voit fleurir des projets assez originaux, en lien très fort avec les territoires, contrairement à ce qu'il se passait avant, où il y avait une seule revue de presse, qui était le même objet pour tout l'établissement, et qui pouvait manquer un petit peu de sel, si vous me permettez cette expression.

Je voudrais répondre à Adrien sur – alors, les Bretons, tant mieux si vous arrivez à nous aider. On n'a pas d'explication, mais c'est vrai qu'il y a une vraie réticence. Est-ce l'IEP de Rennes qui capte le vivier d'élèves dans cette région ? Vous parliez tout à l'heure de tous les dispositifs qui existent dans les autres IEP, ce ne sont pas nos ennemis, on travaille dans la même logique, accompagner des centaines d'établissements. Pour Sciences Po, ce sont uniquement les lycées, mais dans les IEP en régions, ils accompagnent aussi les collèges, donc il y a plus de 600 établissements qui sont accompagnés par les 4 dispositifs en cours, et d'ailleurs on organise un très grand événement en février avec l'ensemble des IEP en régions et les dispositifs. On travaille main dans la main, et quand les professeurs sont de très bons enseignants pour l'égalité des chances, parce qu'ils sont toujours très bons, on essaie aussi de garder des liens, et c'est pas mal qu'ils servent d'autres élèves qui sont dans la même situation.

L'évolution du concours, enfin de l'examen d'entrée, je crois que c'est en ligne, Angèle qui posait la question, pour l'instant il n'y a pas de changement. Et bien sûr, l'idée — là, je parle sous le contrôle du DFR, l'idée est de maintenir une procédure unique, et c'est ça qui a été la révolution en 2021, c'est de dire que dorénavant, tous les élèves qui postulent en première année postulent avec les mêmes critères, qu'ils soient CEP ou pas. Et cela a permis de lever le procès en illégitimité qu'on rencontrait souvent.

Et c'est vrai que le Booster peut être en apparence stigmatisant, mais c'est important aussi de lever ce syndrome de l'imposteur, en tout cas de le travailler. Par ailleurs, une fois que les élèves sont en scolarité, ils sont répartis dans toutes les triplettes, dans tous les campus. Et pour répondre à la question qui s'est posée tout à l'heure, il y a à peu près entre 8 et 12 % d'élèves sur chacun des campus en régions et Paris n'a plus le monopole des étudiants CEP, ce qui était le cas en 2018 où il y avait plus de 80 % des élèves qui étaient à Paris. Là, on est à un bon tiers à Paris, un bon tiers à Reims, et les autres sur les campus en régions. Tout cela participe à la levée de l'autocensure et du syndrome de l'imposteur.

Pourquoi le passeport pour l'anglais n'existe pas à Dijon et à Nancy ? Ça va se mettre en place. Peut-être qu'il y en a moins besoin en termes d'acquisition de cette compétence linguistique, qui est, je vous le rappelle, une des langues de travail, la deuxième, ou la première langue de travail, enfin la deuxième de Sciences Po. Vous avez entendu la doyenne tout à l'heure qui a parlé de cette question de l'anglais, et dans le cadre de la réforme, il est prévu de mettre en place des ateliers d'écriture et de lecture, en anglais et en français, pour accompagner l'ensemble des étudiants qui en auraient besoin, même si on doit reconnaître qu'il y a une petite différence entre les étudiants qui viennent des conventions éducation prioritaire et les autres, par une exposition moindre à l'international et notamment à la langue anglaise. Et doubles diplômes et CEP, c'est notre objectif, il n'y a pas que les doubles diplômes, il y a aussi la prépa, et notamment la prépa à l'INSP et les classes talents dans lesquelles on souhaiterait que les étudiants CEP aillent davantage. On sait qu'en termes d'insertion professionnelle, ils se dirigent davantage vers le secteur privé que le secteur public par rapport aux autres, encore plus, que les doubles diplômes, ils y ont accès, mais surtout les doubles diplômes nationaux, notamment le BASc — alors, c'est très, très peu, ce sont des unités. Après, effectivement, il y a une question de droits de scolarité, notamment pour les doubles diplômes à l'international, mais là, je dis ce qu'on dit et ce qu'il s'est passé dans les faits, c'est que si un étudiant CEP mérite et est retenu par une université internationale, Sciences Po se mobilise, notamment avec la direction de la stratégie et du développement, pour trouver le financement adéquat pour cet étudiant. C'est un travail aussi d'orientation, et nous le faisons — on parlait des possibles tout à l'heure, c'est l'objectif de l'égalité des chances et des équipes, et dès que nous avons l'occasion de rencontrer des étudiants, nous les accompagnons et nous les valorisons dans leur réussite. Cela est important, et je terminerai là-dessus, on a toujours l'impression que les élèves qui viennent de ces conventions sont des élèves en difficulté, alors je voudrais vous dire que ce n'est pas le cas, ce n'est pas toujours le cas, on a de très bons élèves également, et l'objectif du pôle et de la direction de la scolarité et de la réussite étudiante est d'accompagner les élèves en difficulté, mais aussi de valoriser ceux qui réussissent, et de les pousser au maximum, et notamment les nouvelles frontières, celles des doubles diplômes internationaux et la préparation aux concours administratifs.

Dina WAKED

Merci beaucoup, on peut passer au vote. C'est un vote à main levée. Avons-nous des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui. Madame FURIC donne procuration à monsieur CORDONNIER, madame MARTINELLI à madame KEIME-VANDUICK, et madame LEMARDELEY à vous, Madame la Présidente.

Dina WAKED

Merci. Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Très bien, alors c'est un vote à l'unanimité pour cette modification de critères de sélection. Merci beaucoup.

Karine AURÉLIA

Merci beaucoup à toutes et à tous.

Dina WAKED

On peut passer au point suivant.

IV. POINT D'INFORMATION RELATIF AU RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VSS

Kate VIVIAN

Merci, Dina. Merci, Madame la Présidente. Alors, vous avez reçu le document déjà en décembre pour la séance, et on avait dû reporter le point, faute de temps. Donc, vous l'avez reçu à nouveau avec les éléments de cette séance-là, j'espère que vous avez eu le temps de le consulter. Je vais être très brève sur les éléments de contexte, pour laisser du temps aux questions. Je suis vigilante sur l'horaire qui avance. Juste pour vous rappeler les éléments de contexte, donc le plan, vous le savez, institutionnel de lutte contre les VSS a été opérationnel vraiment depuis février 2022, il a fait l'objet d'une présentation d'un bilan, premier bilan annuel en mars 2023, et à ce moment-là un certain nombre d'axes d'amélioration et de renforcement avaient été identifiés. En novembre 2023, ensuite, il y a eu un moment de mobilisation étudiante très fort, pour lequel nous reprochons la forme, mais sur lequel nous rejoignons dans le fond, et ce qui a donné lieu à un groupe de travail ad hoc, à la demande de Mathias VICHERAT, qui s'est réuni à deux reprises très rapidement durant le mois de novembre. Et je dois dire que ce groupe de travail a été un moment de dialogue à notre sens très réussi, constructif ; le groupe a rassemblé trois élues étudiantes du CI, six étudiantes représentantes des associations féministes à Paris et dans les campus, moi-même, la doyenne du Collège universitaire, le directeur de cabinet de Mathias VICHERAT, et la référente lutte contre les VSS. Le groupe de travail a coproduit le document que vous avez entre les mains, il a été présenté en CVEF le 4 décembre, avec un excellent accueil.

Et je voulais juste revenir, peut-être avant de vous ouvrir la possibilité des questions, sur un rappel des quatre axes de travail qui ont été identifiés par ce groupe : le renforcement des moyens de prévention et de traitement des situations de VSS, faciliter la scolarité et les aménagements des plaignants qui se retrouvent à signaler un fait de VSS, l'accompagnement juridique ensuite, donc tout ce qui se fait en dehors de Sciences Po, donc renforcer ces éléments-là, et un renforcement de la communication et de la sensibilisation. Vous avez vu que le calendrier de mise en œuvre de ces priorités était très ambitieux ; je peux vous dire aujourd'hui que toutes les actions qui devaient être menées en décembre et en janvier ont été tenues. Et je peux citer par exemple le lancement d'un recrutement de renforcement pour venir en appui à Solen LALLEMENT, pour lui faciliter, la soulager d'un certain nombre de tâches, ce qui permettra évidemment d'être encore plus efficace que ce qu'elle n'est aujourd'hui, la fiche pédagogique envoyée systématiquement aux personnes qui signalent une situation et qui permet de reclarifier l'ensemble des différentes étapes, la politique claire des aménagements en matière de scolarité pour les personnes plaignantes, systématiquement là encore envoyée aux personnes plaignantes, dans une démarche d'aller vers que nous comprenons parfaitement et que nous soutenons, ainsi que le lancement d'un travail avec le parquet pour une convention dédiée qui permettrait aux personnes devant porter plainte d'être accompagnées dans les meilleures conditions avec un partenariat privilégié entre Sciences Po et les commissariats. Donc, tout cela a été lancé, est en œuvre, et puis on poursuit le déploiement du calendrier.

Je vous remercie, et vous propose peut-être de passer rapidement aux questions, soucieuse du temps qui découle. Merci.

Adrien LEHMAN

Deux points complémentaires de tout ce qui a été dit. Je trouve que tous ces axes sont vraiment hyper positifs, et je pense vraiment qu'on n'a pas à rougir du dispositif tel qu'il existe aujourd'hui, parce que pour comparer à ce qui existe dans d'autres établissements publics d'enseignement supérieur ou structures privées, on a un dispositif qui est probablement parmi les meilleurs, même s'il y a toujours des pistes d'amélioration, et se challenger et être challengé par tout le monde, c'est une des raisons pour lesquelles on a probablement un dispositif qui progresse. J'ai deux propositions à faire, puisque ça fait donc un an et demi que je suis membre de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

D'abord, aujourd'hui, avec toutes ces techniques d'intelligence artificielle, on a de plus en plus de questions liées à la nature des preuves qui nous sont présentées. C'est qu'en fait, une capture d'écran aujourd'hui, ça a une valeur qui est très limitée. Et comme beaucoup d'étudiants mis en cause sont maintenant représentés par des avocats, puisqu'on en arrive quand même là, on se retrouve dans des situations où, dans les rares cas où il y a des éléments de preuves, ils sont écartés très facilement. Et aujourd'hui, il existe, pour des montants assez restreints, la possibilité de faire appel à ce qu'on appelle des huissiers, qu'il est maintenant convenu d'appeler des commissaires de justice, qui permettent de

faire des constats en ligne pour établir qu'il y a eu tel ou tel fait de harcèlement sur tel ou tel réseau social, et je pense que la CEIP pouvait faire usage aussi de constat, ça permettrait à la commission administrative que nous sommes de prendre des décisions, parce que, voilà, il n'y a pas d'intime conviction ou je ne sais pas quoi devant cette commission, et donc on a besoin de faits qui soient solidement établis. Et une capture d'écran qui n'est même pas datée, qui est floue, eh bien malheureusement, c'est un élément de preuve qui est insuffisant, et c'est quand même très frustrant de devoir écarter un certain nombre d'affaires.

Et le deuxième point, c'est que, je le redis, beaucoup d'affaires sont quand même très pénibles sur le plan psychologique pour les membres de cette commission. Alors, je pense que ce n'est pas — alors, je le dis avec un peu le sourire, mais je pense que ce n'est pas avec mon argent que je dois payer les séances de psy liées aux chocs psychologiques que je me prends dans la figure dans ces sessions. Je vais bien, il n'y a pas de... voilà. Mais je pense que ce sont des affaires qui sont, pour certaines, dingues de violence humaine, et il faut absolument que les membres, enseignants comme étudiants, de ces formations, aient un accompagnement. Alors, je n'ai pas fait appel au pôle santé de Sciences Po, donc je ne peux pas... voilà, mais je pense que c'est bien que les nouveaux membres, ou je ne sais pas, peut-être qu'il y ait une sorte de séminaire annuel, ou une demi-journée de formation — quelque chose, parce qu'encore une fois, il ne s'agit plus simplement de constater que URKUND a constaté un plagiat, il s'agit d'affaires humaines. Et je n'ose même pas prendre des exemples ici tellement vous trouveriez que j'emploie des mots très inappropriés pour désigner la vie de nos étudiants. Voilà, je pense qu'il y a vraiment cet accompagnement à faire, et là je ne le retrouve pas encore complètement dans ce document. Je sais que ça coûte de l'argent, mais les membres de ces commissions sont bénévoles, donc si on devait revaloriser le coût horaire, je pense que ce ne serait pas gratuit pour Sciences Po non plus, et je pense qu'il y a ce petit truc à faire, ça permettrait d'améliorer.

Mia GUESSAB

Merci. Tout d'abord, vous dire qu'on salue évidemment la mise en place de ce plan, qui nous semble très positif, et surtout qu'on attend depuis un certain temps. On voudrait savoir s'il y a eu des retours sur ce qui a été mis en place en décembre et en janvier, on sait que c'est assez tôt, mais si c'est le cas, on aimerait bien que vous nous les partagiez. Et quant au module obligatoire de lutte contre les VSS pour le personnel, est-ce que vous avez un peu plus de précisions ? Qu'est-ce qu'il va être exactement ? Et qui a participé à sa création ? Comment tout ça est mis en place ? Parce qu'on a déjà montré que les modules qui avaient été mis en place jusqu'à présent n'étaient pas suffisants. Et sur ce même point, il y a sur le document cette volonté de Sciences Po d'avoir des modules et des formats complémentaires à ce qui existe déjà, aux formats d'e-learning qui existent déjà, et nous, ce qu'on voudrait demander, ce sont des formats qui soient en présentiel, à Paris comme sur les campus, parce que souvent, c'est en Zoom sur les campus, et obligatoires pour être sûr que tous les étudiants passent vraiment par ça, parce que ça peut être problématique, après il peut y avoir des disparités sur les informations que les élèves ont sur ce sujet, et il est important pour nous que tout le monde soit préparé et que tout le monde soit évidemment au fait de ce que toute cette violence peut représenter et de comment réussir à gérer ce genre de cas. Merci.

Pascale EISENBERGER

Merci, Kate. J'avais un point, mais je vais tout de suite rebondir sur ce qu'Adrien a dit, pour être membre d'une commission d'instruction dans un autre établissement, alors effectivement, il y a les victimes, et on se consacre beaucoup, on consacre beaucoup de temps aux victimes, mais quand on n'est pas formé, ce n'est pas votre métier, vous êtes là pour aider, c'est effectivement quelque chose qui est parfois assez impactant, et parfois longtemps après en fait on se retrouve à ruminer encore des choses. Je voulais aussi rappeler que quand on a travaillé avec Danièle HERVIEU-LEGER, elle avait évoqué la possibilité de suivre des formations sur la prise de parole en public spécifiques pour les femmes. Donc, ça, ce serait un peu côté prévention, c'est un petit peu distant, ce n'est pas quelque chose qu'on avait eu le temps de travailler longtemps, et j'ai eu la chance de participer à une formation de deux jours organisée par le centre d'écriture et de rhétorique par Cyril DELHAY, qui était ouverte aux vacataires, qui a été — alors, ça me donne l'occasion de le saluer, peut-être qu'on pourrait essayer de réfléchir à un format avec cette équipe-là, parce que c'est un travail de très, très grande qualité pour les vacataires et peut-être aussi pour les jeunes femmes aujourd'hui. Merci beaucoup en tout cas.

Dina WAKED

Merci, Kate, pour ces travaux, et surtout pour le renforcement de ce dispositif. Je tiens à partager quelques commentaires en lien avec mes fonctions au sein des sections disciplinaires : j'ai siégé dans la section disciplinaire à l'égard des étudiants pendant de nombreuses années, je l'ai présidée, et maintenant je siége dans l'autre section disciplinaire à l'égard des enseignants. Je souhaite également souligner l'importance de réfléchir à la charge de travail des membres de ces sections. Je salue l'attention portée à ce sujet dans la note, et l'importance à réfléchir à l'augmentation du nombre de personnes qui siègent dans les sections disciplinaires afin de soulager le travail de la commission d'instruction, qui est particulièrement lourd et prend énormément de temps.

Par ailleurs, je souhaite évoquer la question de la duplication et des redondances entre les procédures de la CEIP et de la commission d'instruction. Il est essentiel de clarifier les liens et les documents partagés entre ces instances, ainsi que les procédures suivant la saisine de la CEIP. Pour rappel, le rôle de la CEIP se limite à conseiller le directeur sur la saisine des sections disciplinaires, alors que le Code de l'éducation précise que la commission d'instruction est chargée de réaliser l'intégralité de ce travail.

Un autre point crucial concerne la transparence auprès des témoins impliqués dans les procédures disciplinaires. Souvent les témoins ne savaient pas s'ils seront convoqués à être témoins lors de la séance de jugement, et si la décision sera partagée avec eux ou pas. Je pense que dans la réflexion sur la clarification et la transparence envers les étudiants, ce serait bien d'écrire exactement la procédure, dès le début jusqu'à la fin, y compris la durée estimée. La longueur de la procédure pose souvent des problèmes pour les étudiants. Il serait donc bénéfique qu'ils sachent dès le moment où ils signalent à la référente VSS jusqu'au moment où la section disciplinaire délivre un jugement, ce qu'il va se passer exactement, quand est-ce qu'ils seront convoqués — parce que souvent, ils ne savent pas. Ils se demandent « j'ai été convoqué devant le CEIP, maintenant je suis reconvoqué devant la commission d'instruction, quels sont les liens entre les deux ? Est-ce que mon nom sera affiché ou pas ? Est-ce que le jugement sera partagé avec moi ou pas ? ». Tout ça, ce sont des questions qu'ils se posent, et souvent il n'y a pas de clarté, je pense que c'est important de réfléchir comment mieux clarifier les procédures dès le début jusqu'à la fin, pour les deux sections, en précisant exactement qui fait quoi, quand.

Enfin, je souhaite aborder la question de la centralisation des informations. Je pense qu'il est important que, si par exemple un cas est signalé dans un campus, cela soit centralisé pour que tous les autres campus en soient informés. Je m'arrête là.

Kate VIVIAN

Merci à toutes et à tous pour vos questions. Pour répondre très rapidement, Adrien, je te rejoins évidemment sur ce sujet de l'accompagnement dans la durée de cette charge, qui est lourde. Ce n'est pas une question nouvelle, je crois qu'il est vraiment temps qu'on s'y attelle. Ça pose des questions, là encore, d'ordre logistique, budgétaire, d'accompagnement, mais je pense que nous sommes tous convaincus de la nécessité de cela. Et donc, je te propose qu'on s'y penche et qu'on revienne en parler dans un prochain CI — c'est vraiment une priorité, qui n'est effectivement pas sortie de la mobilisation étudiante, ce pourquoi ça ne se retrouve pas spécialement ici, mais ça n'est pas pour autant que ce n'est pas une priorité qui nous occupe. Merci de l'avoir rappelé.

Mia, sur les questions sur les retours depuis décembre, c'est un peu tôt, et puis surtout c'est tombé dans une période où il y avait de facto une activité qui était réduite, donc je ne voudrais pas extrapoler des hypothèses, enfin pardon des conclusions plutôt de cette période-là. En tout cas, ce que je tenais à dire, c'est que pendant toute cette période-là, nous avons avancé, nous avons mis en œuvre les engagements, et nous pourrions en mars lorsque nous reviendrons avec le deuxième bilan annuel du dispositif VSS vous faire un retour aussi sur ces éléments nouveaux.

Alors, je ne suis pas sûre d'avoir compris votre question sur les modules salariés, donc on va peut-être y revenir, peut-être en bilatérale. Sur les formations en présentiel complémentaires, absolument, c'est d'ailleurs un point qui est mis à l'ordre du jour dans le plan, vous l'avez évoqué, c'était une volonté d'avoir quelque chose qui serait en présentiel pour compléter ce qui est fait obligatoirement en e-learning. Je vous dis tout de suite qu'il y a peu de chances que ce soit obligatoire, parce que le présentiel obligatoire sur l'ensemble des campus est difficile à mettre en œuvre. Et puis, nous avons à cœur aussi que ce terme « complémentaire » soit vraiment au centre du dispositif. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de faire ce qui est déjà fait en e-learning obligatoire suivi par l'ensemble de la communauté étudiante en présentiel en fait, il ne s'agit pas de faire doublon. Donc, on a beaucoup tourné autour de la question d'un accompagnement et d'une sensibilisation complémentaire sur ce que ça veut dire, comme on appelle en anglais les healthy relationships, en fait qui soit une approche plus positive, si je puis dire, de

la question des relations entre jeunes adultes qui arrivent dans l'enseignement supérieur. Il nous a semblé utile, en complémentarité de tout ce qui est fait en ligne sur la lutte contre, d'accompagner aussi cette sensibilisation et ces informations auprès de la communauté étudiante qui découvre une vie de jeune adulte en arrivant dans les campus. Et ça, ça nous a semblé vraiment intéressant, complémentaire, sans doute pas obligatoire, mais en tout cas on va tester des formats un peu innovants qui nous permettront, je crois, de répondre à votre besoin, et qui nous semble bien légitime.

Pascale, merci beaucoup, sur les modules de prise de parole pour les femmes, tout à fait, c'est encore à l'ordre du jour dans le plan égalité que porte Solen LALLEMENT – moins sur le volet lutte contre les VSS, mais c'est tout à fait dans les tuyaux, et effectivement tout ce que fait le CER et Cyril DELHAY, on cherchera à mobiliser ces compétences en interne en priorité.

Et puis, Dina, merci beaucoup, sur les questions de liens, de clarté et de transparence entre les différentes étapes des procédures, ça, c'est une question effectivement qu'on partage, une préoccupation qu'on partage, et à laquelle la fiche pédagogique permet vraiment de répondre. C'est-à-dire que c'est une fiche pédagogique qui est nouvelle, qui sort de cette période-là du groupe de travail et que je te ferai parvenir, qui explique l'ensemble des étapes – CEIP, son périmètre, section disciplinaire, son périmètre, les durées moyennes, les informations. Donc, c'est vraiment un élément qui est envoyé automatiquement lorsque quelqu'un signale un fait de VSS, et qui permet effectivement de répondre à cette complexité structurelle en fait qui existe pour la bonne cause, mais qui a besoin d'être accompagnée dans l'information.

Et puis, pour ton dernier point sur la centralisation des informations, tu as raison, je vois tout à fait l'enjeu. Pour moi, cette centralisation, elle est déjà effective via la référente VSS en fait, qui a vraiment pour objectif de centraliser l'ensemble des faits qui sont signalés, quelles que soient les communautés, et qui a à charge, et nous, on s'est engagés aussi à l'automne à mieux communiquer avec les unités pédagogiques en particulier, sur les situations qui nous sont signalées, être davantage en lien avec les directeurs exécutifs, toujours dans le respect de la confidentialité, mais pour nous assurer qu'il n'y avait pas de situations qui pouvaient produire, comme tu l'évoques, des circonstances délicates de renouvellement de cours – enfin, voilà, tout ce que tu cites, en fait, on s'y penche déjà depuis l'automne, pour une meilleure circularisation des informations via Solen.

Voilà, merci.

Dina WAKED

Arnaud, tu voulais ajouter quelque chose ?

Arnaud JULLIAN

Merci, Madame la Présidente. Très brièvement, sur le sujet de l'articulation entre CEIP et section disciplinaire, Kate a déjà répondu très clairement sur une meilleure information, sur cette circulation et cette articulation via la nouvelle fiche pédagogique. Juste indiquer, parce qu'on sait que la section disciplinaire, son fonctionnement est structuré par le Code de l'éducation, par nos statuts, par le Code de l'éducation, et on pourrait être amené à se demander « mais la CEIP, elle, qu'en est-il ? Est-ce que la CEIP est une construction de Sciences Po ? Est-elle totalement indispensable ? ». Juste rappeler que la notion d'enquête interne préalable est une demande officielle en réalité, puisque ça figure dans une circulaire de 2015, la circulaire 2015-193, qui indique vraiment « il est fortement recommandé de diligenter une enquête interne », et cette enquête interne par ailleurs doit être administrative, c'est une enquête menée par l'administration, sous l'autorité du président de l'université ou du directeur d'établissement. Et d'ailleurs, cette préconisation, elle est à nouveau rappelée en octobre 2020 dans le référentiel du MESR concernant l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les VSS. Et donc, juste, voilà, c'était juste pour clarifier l'idée que cette enquête est indispensable au sens des recommandations de nos tutelles, et que par ailleurs la structuration qu'on a retenue à Sciences Po n'a finalement comme seule spécificité que la présence à sa tête d'une magistrate indépendante qui est garante justement de l'indépendance des décisions.

Dina WAKED

C'est une recommandation par qui ?

Arnaud JULLIAN

Alors, c'est une circulaire du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, celle de 2015, et le référentiel d'octobre 2020 est aussi un référentiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Dina WAKED

Alors, s'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, on peut passer à l'adoption des procès-verbaux.

V. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 26 SEPTEMBRE ET DU 17 OCTOBRE 2023

Dina WAKED

On a deux PV à adopter. Pour la séance du 26 septembre, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Alors, le procès-verbal est adopté. Et pour la séance du 17 octobre 2023, il y a des abstentions ? Des votes contre ? Il est aussi adopté. Maintenant, on peut passer aux questions diverses, est-ce qu'il y a des points, des remarques ?

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Inès FONTENELLE

Une petite remarque sur la communication hebdomadaire qui est envoyée par les syndicats : est-ce qu'il serait possible de réfléchir à une mise en page un peu plus attrayante, je ne sais pas comment dire ça, que ce même mail envoyé à chaque fois avec deux liens en bas de page ? Pourquoi pas, ça peut être ça, mais c'est vrai que par rapport par exemple à la lettre du CI, je pense qu'il y a des formats qui permettraient de toucher peut-être plus de monde. Je ne sais pas si vous avez des statistiques sur le nombre d'étudiants, je suppose que oui, qui ouvrent ces communications-là, mais en tout cas, on serait intéressé par un autre type de présentation, si possible.

Et une deuxième remarque : quand il s'agit de faire voter, enfin en tout cas – justement pas de faire voter, mais de désigner des étudiants pour des commissions X ou Y, il y en a plusieurs depuis que je suis arrivée, c'est pratique de passer par le système d'élections, parce que ça permet de ne pas créer de difficultés quant au nombre de sièges, au nombre d'étudiants, quelle représentativité, etc. C'était ce qui se faisait par le passé, à ma connaissance en tout cas, de ce que j'ai vu. Voilà, merci.

Dina WAKED

D'autres points ou remarques ? Non. Est-ce que quelqu'un veut répondre à Inès ?

Pierre CATALAN

Juste un mot sur cette tribune hebdomadaire envoyée par les syndicats, tribune qui leur est offerte depuis l'occupation du 27, rue Saint-Guillaume le 6-7 décembre, qui, je crois, fait l'objet d'une clause de revoyure fin janvier, donc on pourra en reparler. Depuis décembre, on avance, notamment avec la DPO de Sciences Po, pour voir comment mettre à disposition les données des mails des étudiants aux associations représentatives à partir de la rentrée de septembre 2024, en respect de la RGPD. Cela pose un certain nombre de questions, mais qu'on aura largement le temps de résoudre d'ici septembre 2024 j'espère. En attendant, effectivement la direction de la vie étudiante fait office de service de publipostage pour vous. Donc, vous nous envoyez des tribunes le lundi à 15 heures, qu'on diffuse dans la foulée. Faire des mises en page élaborées est parfois fastidieux dans un quotidien professionnel qui n'attend pas les tribunes étudiantes pour être bien rempli, donc on a fait au plus efficace pour que les contenus accèdent aux étudiants. Si vous souhaitez qu'on organise différemment les choses, c'est-à-dire que vous mettez en place des Google docs, avec une belle présentation, et nous, on relaie le lien, etc., on peut l'imaginer. On peut travailler, si cette tribune, suite à la clause de revoyure, était amenée à se poursuivre sur le deuxième semestre, à peut-être une identité graphique propre, mais il faudra rester réaliste sur le temps de travail que ça suscite. Et j'ai bien entendu votre question sur le taux d'ouverture et de lecture, je regarderai ça dans les données du CRM, et vous les enverrai.

Et concernant les sollicitations faites aux étudiants directement, là j'en ai fait par exemple pour le parcours d'orientation en collège universitaire. C'est très important pour nous que l'expertise d'usage des étudiants, notamment ceux ayant eu ou ayant actuellement moins d'opportunités que les autres, puisse être entendue dans des cadres de participation et de co-construction. Je comprends que c'est

important pour vous également, si j'en crois la teneur des échanges sur les CEP ou sur le diagnostic du Collège universitaire. Et donc, on a à la fois une consultation des associations représentatives, et des focus groups, qui invitent les étudiants internationaux, qui invitent des étudiants en CEP, qui invitent des étudiants en situation de handicap, parce que c'est important d'avoir l'expertise d'usage des personnes, en plus de la légitimité de la représentation.

Inès FONTENELLE

Ce n'est pas de ça que je parlais, donc on s'est mal compris. Je faisais référence à des commissions externes, pour lesquelles vous vous rapprochez uniquement des élus étudiants par définition. Et concernant la mise en page, je comprends toutes les difficultés techniques, et je vous remercie de l'effort, n'hésitez pas à solliciter le service de communication, j'imagine qu'ils sont à disposition. Quand même, ça ne me paraît non plus très, très difficile de faire une mise en page proche de ce qui est fait pour le CI. Voilà, merci.

Antoine DEFRUIT

Une question d'ordre du jour, c'est-à-dire que lors du CI de décembre normalement on était censé parler du plan d'action transition écologique 2024-2027, on a reporté ce point en raison des actualités qui ont touché notre école, et aujourd'hui on n'a pas non plus eu l'occasion d'en discuter. Donc, à moins que j'aie oublié quelque chose, mais je voudrais savoir quand nous pourrions en parler, si c'était prévu.

Dina WAKED

Oui, c'est prévu pour février.

Antoine DEFRUIT

D'accord, merci beaucoup.

Dina WAKED

S'il n'y pas d'autres points ou de remarques, je vous remercie toutes et tous, et je vous souhaite une bonne journée.

Dina WAKED lève la séance à 11 h 09.